

**FONDS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1989
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5F (A/45/5/Add.6)



NATIONS UNIES

New York, 1990

Best Copy Available

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	Page
LETRES D'ENVOI	vi
I. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989 CLOS LE 31 DECEMBRE 1989	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	10
IV. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989 CLOS LE 31 DECEMBRE 1989	11
<u>Etat I</u> Fonds pour l'environnement : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989	12
Tableau 1.1 Fonds pour l'environnement : état des contributions au 31 décembre 1989	13
Tableau 1.2 Fonds pour l'environnement : état récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds pour l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989	17
Tableau 1.3 Fonds pour l'environnement : état récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des dépenses relatives au programme et à l'appui au programme pour l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989	18
<u>Etat II</u> Fonds pour l'environnement : état de l'actif, du passif et du solde du Fonds au 31 décembre 1989	19
Tableau 2.1 Fonds pour l'environnement : encaisse, dépôts et placements bancaires en monnaies convertibles au 31 décembre 1989	21
Tableau 2.2 Fonds pour l'environnement : encaisse et dépôts bancaires en monnaies non convertibles au 31 décembre 1989	22

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>	
<u>Etat III</u>	Fonds généraux d'affectation spéciale du PNUE : état récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1989	23
<u>Tableau 3.1</u>	Fonds généraux d'affectation spéciale du PNUE : état récapitulatif des contributions au 31 décembre 1989	26
<u>Etat IV.1</u>	Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la coopération technique : état récapitulatif des recettes et dépenses de l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1989	38
<u>Etat IV.2</u>	Autres fonds d'affectation spéciale : programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires du PNUE financé par les Gouvernements du Danemark, de la Finlande, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne et de la Suède ; état récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1989	41
<u>Etat IV.3</u>	Autres fonds d'affectation spéciale : prix internationaux dans le domaine de l'environnement ; état récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1989	44
<u>Etat V.1</u>	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1989	46
<u>Etat V.2</u>	Compte spécial du plan d'action pour lutter contre la désertification : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1989	48
<u>Etat VI.1</u>	Contributions de contrepartie : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1989	50

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
<u>Etat VI.2</u>	
Contributions de contrepartie en monnaie non convertible au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1989	52
<u>Etat VI.3</u>	
Contributions de contrepartie en monnaie non convertible au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1989	54
<u>Etat VII</u>	
Fonds de roulement (information) : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1989	56
Notes explicatives des états financiers	58

LETTRES D'ENVOI

Le 31 mars 1990

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du règlement financier de l'ONU, modifié par la résolution 3192 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1973, et à la règle de gestion financière 213.3 du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport et les états financiers du Fonds pour l'environnement de l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989, y compris ceux qui se rapportent aux fonds d'affectation spéciale d'autres comptes, que j'approuve par la présente lettre. Le Sous-Directeur exécutif chargé du Bureau du Fonds pour l'environnement et de l'administration a certifié l'exactitude de ces états financiers.

Copie du présent rapport financier et des comptes est communiquée aussi au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur exécutif

(Signé) Mostafa K. TOLBA

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York, N. Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique

Le 25 juin 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989, qui ont été soumis par le Directeur exécutif. Ces états ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes et son opinion y est jointe.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes du Fonds.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général du Ghana,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) O. T. PREMPEH

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York, N. Y.

I. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989
CLOS LE 31 DECEMBRE 1989

Introduction

1. Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau du Fonds pour l'environnement et de l'Administration a l'honneur de soumettre ci-après le rapport et les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989, y compris ceux qui se rapportent au Fonds d'affectation spéciale et autres comptes. Les comptes comprennent deux états complétés par six tableaux et par les notes concernant les états financiers. Ils ont été communiqués au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 1990 conformément aux dispositions de l'article 11.4 du règlement financier.
2. Les comptes intérimaires de la première année de l'exercice biennal 1988-1989 ont été présentés au Conseil d'administration à sa quinzième session. Le Comité des commissaires aux comptes a procédé à une vérification préliminaire de ces comptes et n'a pas signalé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de situation qui méritait d'être portée à l'attention des Etats Membres 1/.
3. Les chiffres de l'exercice biennal 1986-1987 ont été reproduits dans les états financiers pour comparaison. Conformément aux directives de l'Organisation des Nations Unies, on a limité au maximum la longueur du présent rapport financier.
4. Ces différents états et tableaux ainsi que les notes explicatives font partie intégrante du rapport financier.

Montant des crédits ouverts, des crédits alloués/attribués,
des dépenses et des engagements prévisionnels

5. Aux paragraphes 9 et 10 de sa décision 14/36 du 10 juin 1987, le Conseil d'administration du PNUE a approuvé une ouverture de crédit de 60 millions de dollars au titre des activités relevant du programme du Fonds et un montant de 2 millions de dollars pour la réserve du programme du Fonds pour l'exercice biennal 1988-1989. Au paragraphe 6 de sa décision 14/35 du 16 juin 1987, le Conseil d'administration a également approuvé l'ouverture d'un crédit de 25 846 300 dollars au titre du budget des dépenses relatives au programme et d'appui au programme.
6. Le montant total des crédits ouverts, des crédits alloués/attribués et des dépenses s'établit comme suit pour l'exercice biennal 1988-1989 :

	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits alloués/ attribués</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde inutilisé des crédits ouverts</u>	<u>Solde non engagé des crédits alloués/ attribués</u>
Activités relevant du programme	60 000 000	55 288 000	48 799 282	11 200 718	6 488 718
Réserve du programme du Fonds	2 000 000	2 000 000	1 389 789	610 211	610 211
Dépenses relatives au programme et à l'appui au programme	25 846 300	24 690 000	23 092 221	2 754 079	1 597 779
Total	87 846 300	81 978 000	73 281 292	14 565 008	8 696 708

Budget ordinaire de l'ONU

7. Le montant total révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1988-1989 dans le budget ordinaire de l'ONU pour financer en partie les dépenses du secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement créé en vertu de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1972, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 43/218 du 21 décembre 1988, s'élevait à 10 591 300 dollars. Le total des dépenses engagées pour l'exercice biennal 1988-1989 a été de 10 169 894 dollars, dont 9 831 977 dollars de décaissements et 337 917 dollars d'engagements non réglés, sur une attribution totale de 10 214 900 dollars. Ces dépenses sont exposées en détail dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'Organisation des Nations Unies 2/. Elles ne sont pas examinées plus avant dans le présent rapport.

2/ Ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 5 (A/45/5), vol. I.

II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. En application de la résolution 74 (1) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946 et de l'article XIV du règlement financier du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes du Fonds du PNUE pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1989.
2. Les comptes ont été vérifiés conformément à l'article XII du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, à l'annexe dudit règlement et aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe mixte de vérificateurs des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La vérification a été effectuée au siège du PNUE, à Nairobi.
3. Durant l'exercice biennal considéré, le Comité a continué de rendre compte des résultats d'opérations précises de vérification et a envoyé à l'Administration des notes de gestion contenant des observations détaillées. Cette pratique a aidé le Comité à entretenir un dialogue continu avec l'Administration.
4. Les éléments ci-après sont ceux qui nous ont paru les plus importants à signaler à l'issue de la vérification des comptes de l'exercice biennal. Nous en avons discuté avec l'Administration, dont les réponses sont indiquées comme il convient dans le présent rapport.
5. Le présent rapport comporte deux parties, l'une traitant de la vérification des états financiers et l'autre des questions de gestion.

Résumé des recommandations

6. Nous avons recommandé les mesures correctives suivantes, présentées par ordre de priorité :
 - a) En ce qui concerne les achats, il faudrait encourager une concurrence suffisante afin de multiplier les options et d'abaisser les coûts. En outre, les fournisseurs n'ayant pas donné satisfaction ne devraient pas être retenus en vue de la passation de nouveaux marchés (voir par. 24 et 27);
 - b) Il conviendrait de continuer de suivre de près la présentation en temps voulu des dépenses au titre des projets de façon que les états financiers reflètent toutes les dépenses à ce titre au cours de l'exercice financier (voir par. 12 à 14);
 - c) Un avis type indiquant notamment la date du dépôt, le nom du donateur, le montant et l'objet devrait être utilisé afin d'accélérer la comptabilisation des contributions (voir par. 34);
 - d) Les procédures en vigueur devraient être renforcées afin que les demandes de remboursement de frais de voyage soient présentées en temps voulu et de faciliter le règlement des avances au titre des frais de voyage (voir par. 38 et 39).

Résumé des conclusions

7. Deux agents d'exécution qui avaient reçu des avances de caisse s'élevant au total à 36 510,06 dollars ont omis de présenter leurs dépenses au titre des projets à inclure dans les états financiers pour l'exercice biennal 1988-1989 (voir par. 12 et 13).

8. Il n'a pas toujours été fait suffisamment appel à la concurrence lors des procédures d'achat. De longs délais de livraison ont également été constatés dans le cas de biens qui avaient été payés (voir par. 21 et 26).

9. Des frais de location supplémentaires ont été encourus à cause de difficultés rencontrées par le PNUD pour faire dédouaner par les autorités compétentes des biens se trouvant dans les ports (voir par. 30 et 31).

10. Notre examen de la comptabilité des contributions a fait apparaître que des facteurs tels que la réception tardive des avis de crédit, des renseignements insuffisants concernant l'identité du contribuant et l'objet du dépôt retardaient généralement la comptabilité et l'accusé de réception des contributions (voir par. 33).

11. Dans plusieurs cas, des retards dans la présentation des demandes de remboursement des frais de voyage, après la fin du voyage, ont retardé le règlement des avances au titre des frais de voyage (voir par. 36 et 37).

Première partie : états financiers

Notification par les agents d'exécution des dépenses au titre des projets

12. Notre examen des comptes des projets a fait apparaître que l'obligation faite aux organisations coopérantes exécutant des projets de présenter des états de frais trimestriels concernant les avances reçues n'avait pas toujours été respectée. Nous avons constaté à la note explicative 3 des états financiers que deux organisations de soutien détenant des avances de caisse d'un montant total de 36 510,06 dollars n'avaient pas rendu compte de leurs dépenses totales au 31 décembre 1989.

13. Toutefois, grâce en grande partie à la rapidité des mesures de suivi prises par l'Administration, la notification des dépenses au titre des projets s'est améliorée au cours de l'exercice biennal. A titre de comparaison, des dépenses au titre de projets s'élevant à 243 530,70 dollars n'avaient pas été notifiées au cours de l'exercice précédent. L'Administration nous a assurés qu'elle poursuivrait ses efforts afin que les dépenses au titre des projets soient présentées et comptabilisées à temps pendant l'exercice financier.

14. Nous avons recommandé à l'Administration - qui a donné son accord à ce sujet - de poursuivre ses efforts pour améliorer les procédures de contrôle afin que les dépenses au titre des projets soient présentées régulièrement et en temps voulu, de façon que les états financiers comportent toutes les dépenses à ce titre au cours de l'exercice financier.

Etat des liquidités

15. Le tableau ci-après indique l'état des liquidités du Fonds pour l'environnement :

	<u>1984-1985</u>	<u>1986-1987</u>	<u>1988-1989</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	734 709	3 313 520	4 220 789
Actif	51 326 303	54 138 935	71 391 394
Passif	29 987 761	28 459 562	40 839 135
Solde du Fonds	21 338 542	25 679 373	30 552 259
Coefficient de liquidité	1,7	1,9	1,7

16. Ainsi qu'il est indiqué dans l'état I, le montant total des dépenses, soit 73,3 millions de dollars, a ramené les recettes de 77,5 millions de dollars à 4,2 millions. Cet excédent représente une augmentation de 27,4 % par rapport à l'excédent enregistré pour l'exercice biennal précédent. Comme il est indiqué plus haut, l'actif de l'organisation lui permettra de couvrir 170 % de son passif.

17. Au 31 décembre 1989, le PNUE disposait d'un solde disponible en banque d'un montant total de 41,5 millions de dollars contre un total d'exigibilités à court terme de 10,4 millions de dollars, dont 800 000 dollars de sommes à payer, 3,7 millions de dollars d'avances consenties par les organisations coopérantes et 5,9 millions de dollars d'engagements non réglés.

18. L'état des liquidités du PNUE à la fin de l'exercice biennal était donc favorable. Cependant, le montant total disponible en banque de 41,5 millions de dollars comprenait un élément en monnaies non convertibles de 11,5 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 23,4 % par rapport au montant de l'année précédente et de 48 % par rapport au montant correspondant à l'exercice biennal 1984-1985.

19. L'Administration a expliqué que l'élément en monnaie non convertible était en augmentation, bien qu'il soit utilisé, à cause de la hausse soutenue de cette monnaie particulière par rapport au dollar des Etats-Unis au cours de la période considérée.

Deuxième partie : questions de gestion

Achats

20. Notre examen de la procédure d'achat a fait apparaître les déficiences ci-après, qui nuisent à l'efficacité de la procédure d'achat.

Pratiques restrictives en matière d'achats

21. La procédure d'achat n'a pas toujours fait suffisamment appel à la concurrence, comme le stipule la règle de gestion financière 110.18 de l'ONU. Nous avons constaté que, dans certains cas, les bureaux auteurs des demandes écartaient la procédure d'appel d'offres en choisissant eux-mêmes les fournisseurs. Dans un cas particulier, l'auteur d'une demande a rejeté un fournisseur choisi, après appel à la concurrence, par le comité des adjudications, lui préférant un fournisseur de son choix.

22. En outre, un fournisseur a relevé son prix initial de 15 % à cause de la présentation tardive par le bureau demandeur des éléments nécessaires à l'exécution du contrat. La différence de prix étant de plus de 10 % de la commande initiale, il eût été souhaitable de procéder à un nouvel appel d'offres pour obtenir des garanties raisonnables que le prix ainsi augmenté était concurrentiel.

23. Tout en admettant que, dans le cas de services, de fournitures et de matériel de nature technique, il importe de tenir compte du point de vue des bureaux à l'origine de la demande en ce qui concerne les spécifications et le choix des fournisseurs, nous pensons néanmoins que les noms des fournisseurs recommandés doivent toujours être ajoutés à la liste des fournisseurs sélectionnés que doivent tenir à jour tant les départements intéressés que le Groupe des achats.

24. Nous recommandons que le PNUC encourage une concurrence appropriée en matière d'achats afin d'élargir l'éventail des choix et de réduire les prix.

25. L'Administration a pris acte de notre recommandation. Elle a toutefois expliqué que les contrats portant sur les services de location, des fournitures et autres biens ou services étaient passés conformément à la règle de gestion financière 110.18 sur la base d'un appel d'offres. S'agissant des services, fournitures et matériel très techniques, le point de vue des bureaux à l'origine de la demande concernant les spécifications et le choix des fournisseurs sont sollicités. Dans la plupart des cas, le nom des fournisseurs recommandés par les bureaux intéressés est ajouté à la liste des soumissionnaires potentiels sélectionnés.

Retards dans la livraison de biens

26. Bien que des dates de livraison fermes aient été indiquées par les fournisseurs dans les remises de prix et dans les commandes, nous avons constaté plusieurs cas de retards excessifs dans la fourniture de biens ainsi que de livraisons partielles. Nous avons constaté que certains paiements anticipés avaient été effectués pour répondre aux exigences des fournisseurs.

27. Nous avons recommandé ce qui suit :

a) Dans la mesure du possible, les paiements aux fournisseurs ne devraient être effectués qu'à la livraison effective;

b) Il faudrait renforcer les procédures de contrôle actuelles pour suivre les livraisons en souffrance;

c) Les fournisseurs n'ayant pas donné satisfaction ne devraient pas être retenus aux fins d'adjudication ultérieure.

28. En acceptant nos recommandations, l'Administration a expliqué que les retards dans la fourniture des biens et services constituaient un problème chronique apparemment sans solution. L'Administration a indiqué que le PNUC n'avait sur place qu'un choix très réduit et, se trouvant loin des grands marchés mondiaux, il était toujours à la merci des fournisseurs. Les paiements anticipés n'étaient effectués que dans des cas exceptionnels, lorsque les fournisseurs refusaient d'accepter des paiements à la livraison et en l'absence d'autres fournisseurs concurrentiels. En ce qui concerne le problème des livraisons incomplètes, l'Administration a fait savoir que la pratique était de poursuivre le fournisseur

et de faire en sorte que les articles soient livrés ou qu'une note de crédit soit délivrée pour couvrir la surpaie.

29. Le Comité engage l'Administration à poursuivre ses efforts afin d'assurer la livraison des biens et services en temps voulu.

Dédouanement des biens dans les ports

30. Les frais de location qui ont été encourus du fait du dédouanement tardif de biens auraient pu être évités. Les retards étaient dus d'une part aux délais d'obtention des autorisations de dédouanement en franchise et, d'autre part, aux retards imputables à l'agent en douane.

31. L'Administration a expliqué que les retards étaient dus en grande partie aux délais d'obtention auprès des autorités compétentes du dédouanement en franchise pour chaque expédition, quelle qu'en soit la valeur. Toutefois, des dépenses supplémentaires engagées en 1989 étaient dues aux retards de l'agent en douane, et celui-ci avait été prié de rembourser le PNUE de ces frais.

32. Si l'agent en douane doit supporter les frais dus à sa négligence, nous recommandons de trouver également le moyen de faciliter la procédure d'exonération de droits.

Gestion des liquidités

Obstacles à la comptabilisation rapide des contributions

33. En examinant la comptabilité des contributions, nous avons constaté que, bien que le PNUE ait prié les donateurs de fournir des renseignements suffisants sur leurs contributions quant à leur objet, la date et le compte crédité, ces données n'ont pas toujours été fournies. Le PNUE a donc dû demander par télégramme des renseignements complémentaires à la Chemical Bank (New York). Dans certains cas, les réponses à ces demandes ne contenaient pas les données requises, ce qui ne faisait que retarder davantage la délivrance des reçus relatifs aux dépôts.

34. Pour faciliter la comptabilisation, les accusés de réception et l'utilisation des contributions, nous avons recommandé l'instauration d'un "avis type" indiquant entre autres la date du dépôt, le nom du donateur, le montant et l'objet de la contribution. Il conviendrait d'encourager les donateurs à joindre ce document dûment rempli à leurs contributions.

35. L'Administration a accepté de proposer à l'avenir l'utilisation de l'avis type lors des demandes de contribution. Elle a également indiqué que l'application récente d'un dispositif de contrôle auprès des banques extérieures et les demandes répétées faites aux donateurs de fournir des renseignements suffisants au sujet de leurs contributions avaient considérablement accéléré la comptabilisation des contributions et avaient permis de réduire le nombre de cas de retard dans la délivrance de reçus.

Voyages

Présentation des demandes de remboursement de frais de voyage

36. Nous avons constaté, en contravention avec les dispositions de l'Instruction administrative ST/AI/257, quelques cas de retard dans la présentation des demandes

de remboursement des frais de voyage bien après la fin des voyages, ce qui avait entraîné des retards dans le règlement des avances au titre des frais de voyage. Dans certains cas, de nouvelles avances ont été accordées sans que les avances antérieures aient été réglées.

37. En outre, faute d'un examen suffisant, les cartes relatives aux bénéficiaires contenaient des soldes incorrects, d'où la nécessité de faire concorder régulièrement les écritures avec celles du grand livre.

38. Nous avons recommandé le renforcement des procédures de contrôle actuelles de façon à permettre le règlement en temps voulu des avances au titre des frais de voyage.

39. Notre recommandation a été acceptée et nous prenons note du fait que, depuis, l'Administration a distribué à tout le personnel du PNUE une circulaire dans laquelle elle rappelait les politiques et procédures de l'ONU concernant les délais de présentation des demandes de remboursement et le recouvrement des avances au titre des frais de voyage non réglés.

Application de la règle de gestion financière 114.1

40. En application de la résolution 44/183 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1989, le Comité a examiné l'application de cette règle. Notre examen des sommes à recevoir passées par profits et pertes au cours de l'exercice biennal a fait apparaître que les procédures en vigueur régissant les infractions à la discipline financière, encore qu'elles soient lentes, semblaient tout à fait appropriées et efficaces. Cependant, les affaires traînent pendant des années jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise, habituellement par le Tribunal administratif des Nations Unies. D'une manière générale, il n'est pas jugé approprié de recourir à une action en justice, du fait des privilèges accordés aux fonctionnaires de l'ONU et des faibles montants en cause.

41. Dans les cas où des irrégularités financières sont établies contre un fonctionnaire, celui-ci est licencié. Il est souvent impossible de recouvrer des montants importants dus aux organismes de l'ONU étant donné que les statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ne permettent pas la cession des droits à un tiers. Sans la coopération du fonctionnaire, d'importants montants dus deviennent donc irrecouvrables et doivent finalement être passés par profits et pertes. Il serait peut-être nécessaire de revoir cet article des statuts de la Caisse commune afin que l'on puisse prélever sur la Caisse le montant des dettes des fonctionnaires confirmées après enquête.

42. L'Administration a souscrit à nos observations et a déclaré qu'elle avait dû passer par profits et pertes un montant de 41 343,08 dollars dû par un ancien fonctionnaire, car ses tentatives pour recouvrer le montant de la Caisse des pensions s'étaient soldées par un échec, le Tribunal administratif de l'ONU ayant pris une décision défavorable au PNUE. L'Administration a convenu avec nous de la nécessité de revoir l'article en question des statuts de la Caisse commune pour permettre le prélèvement sur la Caisse des montants dus par les fonctionnaires.

Inscription de numéraires, d'effets à recevoir et de biens
au compte de profits et pertes

43. L'Administration a informé le Comité qu'au cours de l'exercice biennal 1988-1989, en application de la règle de gestion financière 110.14, six effets à recevoir d'un montant de 4 565,71 dollars et un montant de 41 343,08 dollars dû par un ancien fonctionnaire avaient été passés par profits et pertes.

Observations sur les problèmes soulevés dans le rapport sur
l'exercice biennal 1986-1987

44. Les questions soulevées dans notre rapport sur l'exercice biennal 1986-1987 1/ ont été soit résolues de façon satisfaisante, soit de nouveau mentionnées dans le présent rapport.

Remerciements

45. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du PNUE, ses collaborateurs et les membres du personnel de l'aide et du concours qu'ils lui ont apportés.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) O. T. PREMPEH

Le Président de la Commission de vérification des
comptes des Philippines

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le Président de la Cour des comptes fédérale
de la République fédérale d'Allemagne

(Signé) Heinz Günter ZAVELBERG

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 5F (A/43/5/Add.6), sect. II.

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à VII et dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1989. Nous avons notamment effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence.

A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte de la situation financière à la fin de l'exercice biennal et des résultats des opérations comptabilisées pour l'exercice.

Les états financiers ont été établis suivant les principes comptables énoncés qui ont été appliqués sur une base compatible avec celle utilisée pour l'exercice précédent et les opérations étaient conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) O. T. PREMPEH

Le Président de la Commission de vérification des
comptes des Philippines

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le Président de la Cour des comptes fédérale
de la République fédérale d'Allemagne

(Signé) Heinz Günter ZAVELBERG

20 juin 1990

**IV. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989
CLOS LE 31 DECEMBRE 1989**

Etat I

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989
clos le 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

Recettes	1988-1989	1986-1987
Contributions reçues des gouvernements (tableau 1.1)	73 482 303	60 371 862
Dons de sources publiques	17 716	65
Revenu des placements	4 556 133	3 886 846
Remboursement de dépenses au titre d'exercices antérieurs	30 855	-
Recettes accessoires	234 217	519 628
Perte/gain de change	(819 143)	2 161 966
	<hr/>	<hr/>
Total, recettes	77 502 081	66 940 367
	<hr/>	<hr/>
Dépenses		
Activités relevant du programme du Fonds (tableau 1.2)	48 799 282	40 517 216
Activités relevant de la réserve du programme du Fonds (tableau 1.2)	1 389 789	1 313 998
Dépenses relatives au programme et à l'appui au programme (tableau 1.3)	23 092 221	21 795 633
	<hr/>	<hr/>
Total, dépenses	73 281 292	63 626 847
	<hr/>	<hr/>
Excédent des recettes sur les dépenses (état II)	4 220 789	3 313 520
	<hr/>	<hr/>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim
chargé du Bureau du Fonds pour
l'environnement et de l'administration

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1990

Tableau I.1

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat des contributions au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1988	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions ajustées et annoncées pour 1988 et 1989	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues en 1987 pour 1988 z/	Contributions reçues en 1988 et 1989	Contributions annoncées non versées pour 1989 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Allemagne, République fédérale d'	-	-	5 421 322	5 106 383	-	5 421 322	-	5 106 383
Arabie saoudite	-	243 525	250 000	-	-	493 525	-	-
Argentine	70 000	-	70 000	-	-	70 000	70 000	-
Australie	-	-	489 504	267 717	-	489 504	-	267 717
Autriche	66 972	-	156 967	387 597	-	243 939	-	387 597
Bahamas	-	-	500	-	-	500	-	-
Barbade	-	-	8 750	-	-	3 500	5 250	-
Berlïn	2 627	-	5 082	2 541	-	5 082	2 627	2 541
Bangladesh	-	-	2 977	1 000	-	3 977 B/	-	-
Belgique	306 916	(50 068)	-	-	-	256 848	-	-
Botswana	3 938	(211)	3 711	-	-	3 727	3 711	-
Brsil	20 000	-	40 000	-	-	40 000	20 000	-
Bulgarie	-	-	23 528*	14 019	-	23 528	-	14 019
Burundi	847	(222)	-	-	-	-	625	-
Canada	-	-	1 858 741	-	-	913 371	945 370	-
Chili	-	5 000	5 000	5 000	-	10 000	-	5 000
Chine	-	-	236 874**	134 765	-	236 874	-	134 765
Chypre	-	-	5 000	-	-	5 000	-	-
Colombie	-	-	70 313	35 000	-	70 313	-	35 000
Costa Rica	-	-	804	-	-	804	-	-
Danemark	-	-	1 040 334	-	-	1 040 334	-	-
Egypte	9 174	(165)	16 403	7 782	-	17 630	7 782	-
Equateur	20 000	(10 000)	5 000	-	-	-	15 000	-
Espagne	-	-	1 012 272	546 218	-	1 012 272	-	546 218
Etats-Unis d'Amérique	-	-	17 340 000	-	-	16 840 000	500 000	-
Finlande	-	-	2 603 025	1 976 744	-	2 603 025	-	1 976 744
France	-	-	2 205 955	1 531 250	-	2 205 955	-	1 531 250
Grèce	-	-	20 000	500	-	20 000	-	500
Guatemala	-	-	500	500	-	-	500	-
Guinée	2 000	(2 000)	-	-	-	-	-	-
Haiti	-	-	3 500	-	-	3 500	-	-
Hongrie	-	-	54 623	27 419	-	54 623	-	27 419
Inde	-	-	200 000	100 000	-	150 000	50 000	-
Indonésie	12 000	-	24 000	12 000	-	36 000	-	12 000

Tableau 1.1 (suite)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1988	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1988 et 1989	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues en 1987 pour 1988	Contributions reçues en 1988 et 1989	Contributions annoncées non versées pour 1989 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Iran (République islamique d')	-	-	30 000	30 000	-	30 000	-	30 000
Irlande	-	-	70 606	-	-	70 606	-	-
Islande	-	-	9 000	4 700	-	9 000	-	4 700
Israël	-	-	1 512 215	-	-	1 512 215	-	-
Jamaïque	6 279	7 490	7 950	3 463	-	21 719	-	3 463
Japon	-	-	9 750 000	-	-	9 750 000	-	-
Jordanie	-	-	20 000	-	-	20 000	-	-
Kenya	35 107	(3 105)	160 857	78 349	-	128 549	64 310	78 349
Koweït	-	-	400 000	200 000	-	200 000	200 000	200 000
Lesotho	388	-	-	-	-	-	388	-
Luxembourg	-	-	16 626	9 067	-	16 626	-	9 067
Malaisie	-	-	40 000	20 000	-	40 000	-	20 000
Malawi	-	-	2 022	-	-	-	2 022	-
Maldives	-	-	1 000	-	-	-	1 000	-
Malte	-	-	6 028	-	-	6 028	-	-
Maroc	10 000	-	35 000	10 000	-	45 000	-	10 000
Maurice	-	3 552	6 846	-	-	10 398	-	-
Mexique	4 376	(72)	-	-	-	2 234	-	-
Mongolie	1 056	-	2 087	1 000	-	3 143	2 019	1 000
Népal	-	-	3 500	-	-	3 500	-	-
Niger	-	-	-	2 000	-	-	-	2 000
Nigéria	16 377	-	64 000	32 000	-	80 377	-	32 000
Norvège	-	-	2 863 460	-	-	2 863 460	-	-
Nouvelle-Zélande	-	-	62 867	-	-	62 867	-	-
Oman	10 000	-	20 000	10 000	-	30 000	-	10 000
Pakistan	-	-	10 000	-	-	10 000	-	-
Panama	-	-	4 000	-	500	-	3 500	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	26 555	-	-	-	-	26 451	104	-
Paraguay	-	-	1 662 493	6 365 385	-	1 662 493	-	6 365 385
Philippines	-	-	20 000	5 600	-	5 000	15 000	5 000
Pologne	-	-	16 129	-	16 129	-	-	-
Portugal	-	-	5 000	-	-	5 000	-	-
République arabe syrienne	14 663	(14 663)	-	-	-	-	-	-
République de Corée	-	10 000	25 000	-	-	35 000	-	-
République démocratique allemande	-	-	442 274***	202 703	-	442 274	-	202 703

Tableau 1.1 (suite)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1988	Ajustements au titre des années antérieures et 1988	Contributions ajustées et annoncées pour 1988	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues en 1987 pour 1988 a/	Contributions reçues en 1988 et 1989	Contributions non versées pour années antérieures	Contributions annoncées non versées pour années pour des années ultérieures
République démocratique populaire lao	-	-	4 000	2 000	-	-	4 000	2 000
République socialiste soviétique de Biélorussie	-	-	43 093*	-	-	43 093	-	-
République socialiste soviétique d'Ukraine	-	-	106 093*	-	-	106 093	-	-
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	6 836 000	-	-	6 836 000	-	-
Rwanda	-	-	2 000	-	-	1 000	1 000	-
Sénégal	4 000	478	2 000	-	-	4 303	2 175	-
Seychelles	-	-	100	-	-	100	-	-
Singapour	-	-	2 000	1 000	-	2 000	-	1 000
Somalie	744	(549)	167	-	-	-	362	-
Soudan	22 211	(22 211)	-	-	-	-	-	-
Sri Lanka	-	-	3 500	-	-	3 500	-	-
Suède	-	-	5 277 077	-	-	5 277 077	-	-
Suisse	-	-	1 914 815	2 360 248	-	1 914 815	-	2 360 248
Swaziland	-	-	11 556	4 693	5 766	4 922	868	4 693
Tchécoslovaquie	31 915	(859)	62 823*	30 000	-	93 879	-	30 000
Thaïlande	-	-	20 000	-	10 000	10 000	-	-
Trinité-et-Tobago	5 025	(5 025)	-	-	-	-	-	-
Tunisie	-	-	30 410	-	-	30 410	-	-
Turquie	-	-	18 000	9 000	-	9 000	9 000	9 000
Union des Républiques socialistes soviétiques	-	-	8 693 297*	-	-	8 693 297	-	-
Venezuela	-	79 355	-	-	-	79 355	-	-
Yémen démocratique	-	-	8 740	-	-	8 740	-	-
Yougoslavie	7 583	(7 435)	-	-	-	-	148	-
Zaire	75 000	24 144	2 000	3 000	-	99 144	2 000	3 000
Zambie	-	-	985	-	-	985	-	-
TOTAL	805 753	256 908	73 482 303	19 539 543	32 395	72 584 806	1 928 761	19 538 543

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 1.1)

* Monnaies non convertibles.

** 70 % en monnaies non convertibles.

*** 90 % en monnaies non convertibles.

a/ Ces montants ont été indiqués dans les comptes de 1987 et ne sont reproduits dans le présent tableau qu'à titre d'information.

b/ Dont 1 000 dollars reçus en 1989 pour 1990.

Tableau 1.2

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds pour l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

	Crédits ouverts pour 1988-1989	Crédits alloués pour 1988-1989	Crédits non alloués	Dépenses engagées en 1988-1989		Total	Solde inutilisé des crédits ouverts	Solde inutilisé des crédits alloués
				Décaissements 1988 \$/	Engagements 1989			
I. Activités relevant du Programme du Fonds								
Plan Vigie								
Surveillance et évaluation	8 300 000	8 042 000	258 000	2 870 157	4 007 365	781 965	7 659 487	382 513
Echange d'informations	5 600 000	5 585 000	15 000	2 257 178	2 700 226	350 704	5 308 108	276 892
Gestion de l'environnement								
Océans	6 900 000	5 865 000	1 035 000	2 524 773	2 647 876	589 362	5 762 011	1 137 989
Eau	3 200 000	2 720 000	480 000	1 088 981	1 201 015	195 776	2 485 772	714 228
Gestion des écosystèmes	6 300 000	5 355 000	945 000	1 449 903	1 956 624	279 774	3 726 301	2 573 699
Lutte contre la désertification	6 000 000	5 700 000	300 000	3 057 818	1 407 820	610 015	5 085 653	914 347
Système du milieu	2 100 000	1 785 000	315 000	420 780	861 807	162 060	1 448 647	75 353
La paix, la course aux armements et l'environnement	350 000	370 000	(20 000)	218 047	108 170	381	326 598	23 402
Technologie et environnement	4 900 000	4 400 000	500 000	1 407 735	1 748 291	322 279	3 478 305	1 421 695
Appui								
Mesures d'appui	11 250 000	11 131 000	119 000	4 375 168	4 780 958	887 769	10 043 895	1 206 105
Coopération régionale et technique	5 100 000	4 335 000	765 000	1 314 572	1 766 146	397 787	3 478 505	1 621 495
Total des activités relevant du programme du Fonds	60 000 000	55 288 000	4 712 000	20 995 112	23 226 298	4 577 872	48 799 282	11 200 718
II. Activités relevant de la réserve du programme du Fonds								
	2 000 000	2 000 000	-	939 664	293 599	156 526	1 389 789	610 211
Total	62 000 000	57 288 000	4 712 000	21 934 776	25 519 897	4 734 698	50 189 071	11 810 929

a/ Y compris les engagements non réglés annulés et reportés sur 1989.

Tableau 1.3

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des dépenses relatives au programme et à l'appui au Programme pour l'exercice biennal 1988-1989

Clôturé le 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

	Crédits ouverts pour 1988-1989	Crédits alloués pour 1988-1989 g/ non alloués	Dépenses engagées en 1988-1989			Solde inutilisé des crédits ouverts	Solde inutilisé des crédits alloués
			Décaissements	Engagements non réglés	Total		
Postes permanents	10 681 900	9 960 800	721 100	13 756	9 657 936	1 023 964	302 864
Personnel temporaire (remplaçants et surmédicaires)	531 600	500 500	31 100	465 220	-	66 380	35 280
Consultants (y compris frais de voyage)	884 200	884 200	-	661 157	192 521	853 678	30 522
Heures supplémentaires et suraléaire de nuit	129 400	129 400	-	77 508	-	51 892	51 892
Groupes spéciaux d'experts	308 600	308 600	-	144 278	45 676	189 954	118 646
Cours de langues	68 300	64 600	3 700	52 236	12 364	64 600	-
Traitements et dépenses connexes de personnel	5 211 900	4 877 200	334 700	4 513 151	166 520	4 679 671	532 229
Frais de voyage	1 137 100	1 137 100	-	907 949	89 411	997 360	139 740
Services contractuels	139 100	139 100	-	52 721	49 349	102 070	37 030
Frais généraux de fonctionnement	4 330 100	4 288 600	41 500	3 770 847	160 372	3 931 219	357 381
Fournitures et accessoires	684 600	684 600	-	569 913	114 304	684 217	383
Achats	586 700	586 700	-	189 570	220 276	409 846	176 854
Nouveaux locaux (y compris agrandissement)	11 600	11 600	-	2 496	-	2 496	9 104
Bourses, subventions et contributions	107 600	83 400	24 200	69 996	-	69 996	37 604
Contributions aux activités administratives financées en commun au sein des Nations Unies	1 033 600	1 033 600	-	880 985	25 465	906 450	127 150
Total	25 846 300	24 690 000	1 156 300	22 002 207	1 090 014	23 092 221	1 597 779

a/ Les crédits alloués pour 1988-1989 sont calculés sur la base du montant total des crédits approuvés par le Directeur exécutif s'élevant à 24 690 000 dollars.

Etat II

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat de l'actif, du passif et du solde du Fonds
au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1989</u>	<u>1987</u>
Actif		
Disponible en banque		
En monnaies convertibles (tableau 2.1)	29 966 240	26 474 631
En monnaies non convertibles (tableau 2.2)	11 522 114	9 340 079
Avances aux organisations coopérantes et aux organisations de soutien	3 877 728	5 215 071
Contributions annoncées non versées (tableau 1.1)	21 467 304	9 951 118
Intérêts échus	145 682	193 068
Sommes à recevoir	1 286 912	1 005 621
Charges comptabilisées d'avance (note 5)	1 398 592	1 143 052
Sommes à recevoir de fonds de l'ONU et au titre de virements interfonds (note 6)	<u>1 726 822</u>	<u>816 295</u>
Total, actif	<u><u>71 391 394</u></u>	<u><u>54 138 935</u></u>
Passif		
Sommes à payer (note 4)	842 522	1 243 188
Avances consenties par les organisations coopérantes et les organisations de soutien	3 721 042	2 969 504
Engagements non réglés (tableaux 1.2 et 1.3)	5 824 412	5 600 759
Contributions comptabilisées d'avance (tableau 1.1)	19 539 543	9 177 760
Sommes à payer à des fonds de l'ONU et au titre de virements interfonds (note 7)	4 323 144	2 852 774
Réserve financière	6 588 472	6 615 577
Total, passif	<u><u>40 839 135</u></u>	<u><u>28 459 562</u></u>

Etat II (suite)

1989

1987

Solde

Solde disponible au 1er janvier	25 679 373	21 338 542
A ajouter : Economies réalisées lors du règlement d'engagements d'années antérieures	377 520	425 567
Ajustement des recettes d'années antérieures	247 472	(132 679)
Excédent des recettes sur les dépenses (état I)	4 220 789	3 313 520
Virement de/(à) la réserve financière	27 105	734 423
Solde disponible au 31 décembre	<u>30 552 259</u>	<u>25 679 373</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>71 391 394</u>	<u>54 138 935</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau
du Fonds pour l'environnement et de l'administration

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1990

Tableau 2.1

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Encaisse, dépôts et placements bancaires en monnaies convertibles
au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

Valeur comptable

Fonds pour l'environnement (état II)

<u>Encaisse</u>				2 966 240
Morgan Guaranty Trust	New York	8,0000 %	compte à vue	3 400 000
Union Bank of Finland	Grande Caïmane	8,6875 %	échéance le 2 janvier 1990	2 000 000
Mitsubishi Bank	Tokyo	9,2000 %	échéance le 4 janvier 1990	5 000 000
State Bank of India	Nassau	8,6875 %	échéance le 8 janvier 1990	2 600 000
Banco Portugues	Grande Caïmane	8,7500 %	échéance le 12 janvier 1990	9 000 000
Monte Paschi	New York	8,6250 %	échéance le 29 janvier 1990	3 000 000
Union Bank of Finland	Grande Caïmane	8,6250 %	échéance le 5 février 1990	2 000 000
TOTAL				<u>29 966 240</u>

Fonds d'affectation spéciale généraux et autres comptes
(états III, IV.1, IV.2, IV.3, V.1, V.2 et VI.1)

<u>Encaisse</u>				1 502 073
Morgan Guaranty Trust	New York	8,0000 %	compte à vue	1 000 000
Daiwa Bank and Trust	Grande Caïmane	8,6250 %	échéance le 19 janvier 1990	2 000 000
Union Bank of Finland	Grande Caïmane	8,6250 %	échéance le 19 janvier 1990	2 000 000
Continental Bank	Nassau	8,6875 %	échéance le 26 janvier 1990	4 000 000
Union Bank of Finland	Grande Caïmane	8,5625 %	échéance le 23 février 1990	3 000 000
Union Bank of Finland	Grande Caïmane	8,3750 %	échéance le 26 mars 1990	3 000 000
State Bank of India	Nassau	8,3750 %	échéance le 16 mai 1990	1 200 000
TOTAL				<u>17 702 073 a/</u>

a/ Fonds généraux d'affectation spéciale (état III)	6 827 273
Fonds d'affectation spéciale de coopération technique (état IV.1)	3 779 788
Fonds d'affectation spéciale pour le programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires (état IV.2)	1 275 536
Fonds d'affectation spéciale pour les prix internationaux dans le domaine de l'environnement (état IV.3)	1 258 735
Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme (état V.1)	2 027 455
Compte spécial du Plan d'action pour lutter contre la désertification (état V.2)	287 249
Compte spécial pour les contributions de contrepartie des gouvernements (état VI.1)	3 266 037
TOTAL	<u>17 702 073</u>

Tableau 2.2

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Encaisse et dépôts bancaires en monnaies non convertibles
au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Monnaie locale</u>	<u>Equivalent en dollars</u> <u>des Etats-Unis</u>
<u>Fonds pour l'environnement (état II)</u>		
Roubles convertibles	2 148 352,67	3 393 922,07
Roubles non convertibles	4 940 182,41	7 803 997,48
Leva bulgares	40 284,47	18 824,52
Yuan chinois	239 058,03	64 449,67
Pesos cubains	27 450,00	34 702,91
Couronnes tchécoslovaques	321 281,20	36 965,04
Forint hongrois	487 879,31	23 538,80
Zlotys polonais	7 091 816,23	1 916,70
Lei roumains	489 732,60	35 030,94
Nouveaux dinars yougoslaves	91 910,00	1,18
Marks de la République démocratique allemande	194 689,11	108 764,87
Total		<u>11 522 114,18</u>
<u>Fonds généraux d'affectation spéciale</u>		
Drachmes grecques (état VI.2)	228 572,00	1 385,28
Dollars jamaïquains (état VI.3)	252 689,53	38 875,31
Total		<u>40 260,59</u>

Etat III

FONDS GÉNÉRAL D'AFFECTATION SPÉCIALE DU PNUD

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

	Plan d'action méditerranéen		Convention sur les espèces menacées		Mers de l'Asie		Mers de l'Asie, Caraïbes et Centrales		Région de l'Afrique occidentale		Tribune pour la défense de l'environnement		Réseau de formation en matière d'Afrique de l'Est		Protocole de Montréal		Convention de Vienne		Conservation des espèces maritimes		Total
	1/	2/	3/	4/	5/	6/	7/	8/	9/	10/	11/	12/	13/	14/	15/	16/	17/	18/	19/	20/	
Recettes																					
Recettes provenant des contributions volontaires (cadre 3.1)	7 255 472	50 000	3 320 136	189 200	1 144 219	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 536 988
Revenu des placements	681 366	21 631	131 676	52 306	322 229	74 606	9 199	18 824	404	1 098	708	477 961	61 328	1 231 186	4 622	497	-	-	-	-	1 355 339
Recettes accessoires	332	1 404	398	123	2 048	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 622
Gain de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, recettes	8 017 172	73 035	3 452 212	241 629	1 468 496	74 608	9 199	18 824	404	1 098	708	539 786	121 926	1 352 200	4 622	497	-	-	-	-	13 897 151
Dépenses																					
Traitement et dépenses personnelles	2 395 496	86 237	1 603 316	4 067	259 766	34 486	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 631 230
Consultants	585 723	3 504	84 848	2 083	153 788	4 000	1 600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	864 354
Frais de voyage	305 377	23 789	88 392	-	140 798	25 533	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	605 200
Services contractuels	1 596 219	(2 735)	240 293	-	496 832	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 330 609
Bourses	161 028	-	-	-	17 308	-	(602)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 581 169
Réunions et conférences	324 246	-	9 915	17 942	128 697	56 849	4 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 773 734
Location	-	-	75 858	-	18 994	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 389 887
Dépenses de fonctionnement	73 808	1 855	78 415	-	25 658	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94 852
Actes	689 548	10 795	41 979	4 247	187 765	25 001	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	967 989
Frais d'établissement	186 593	227	75 593	6 068	55 868	3 098	2 639	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	338 137
Dépenses diverses	227 549	2 793	195 743	1 775	79 935	2 105	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	523 614
Participation du PNUD	13 495	-	1 680	-	22 856	-	14 016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	346 016
Dépenses de représentation	3 711	-	3 631	-	2 899	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 047
Perte de change	4 748	-	7 202	-	208	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 241
Dépenses d'appui au programme (état 7.1)	931 163	16 441	324 956	4 704	206 721	19 639	2 802	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 950 972
Total, dépenses	8 098 704	142 906	2 831 821	40 886	1 797 093	170 711	24 355	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 494 278
Excédent des recettes sur les dépenses	(81 532)	(69 851)	620 391	200 743	(328 597)	(96 103)	(15 156)	18 824	(189)	1 098	708	152 977	402 873	2 069 300	4 622	497	-	-	-	-	2 069 300

Page III (suite)

II. - Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1989

	Plan Méditerranéen		Convention sur les espèces de l'Est		Mers de l'Asie		Région de l'Afrique occidentale et centrale		Mers de l'Afrique de l'Est		Réseau de formation en matière d'environnement		Convention de Vienne		Conservation des espèces migratrices		Total 1989
	1/	2/	3/	4/	5/	6/	7/	8/	9/	10/	11/	12/	13/	14/	15/		
Actif																	
Encaisse en banque (tableau 2.1)	3 030 110	60 544	422 878	402 468	1 466 266	584 708	38 745	142 909	76 811	159 164	93 547	350 123	6 827 273	6 022 704			
Contributions annuelles																	
Tableau 3.1	5 873 610	-	1 253 607	61 787	804 173	2 390 110	-	445 208	345 000	1 424 726	898 161	1 148 693	14 445 055	20 078 577			
Intérêts acquis	21 861	604	1 481	2 416	6 705	3 781	259	874	-	-	-	2 132	42 383	36 516			
Sommaires à recevoir	48 133	-	47 407	4 650	26 696	12 705	-	-	-	-	-	13 469	151 260	163 322			
Avances aux organisations coopératives et aux organisations de développement	42 902	22 341	-	20 224	47 763	-	5 465	-	-	-	-	-	-	-	1 58 897	277 544	
Charges capitalisées d'avance (note 5)	6 000	-	26 718	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32 718	4 233	
Sommaires dus par le Fonds pour l'environnement (note 7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, actif	<u>9 022 616</u>	<u>83 689</u>	<u>1 752 091</u>	<u>506 474</u>	<u>2 666 022</u>	<u>3 076 197</u>	<u>44 439</u>	<u>568 991</u>	<u>424 811</u>	<u>1 582 890</u>	<u>791 708</u>	<u>1 519 800</u>	<u>22 059 818</u>	<u>28 621 840</u>			
Passif																	
Sommaires à payer	157 937	928	97 803	1 806	14 805	3 073	520	-	-	-	-	-	389	277 254	469 643		
Engagements non réglés	194 720	175	50 131	-	241 645	-	50	-	-	-	-	-	39 111	525 832	151 445		
Contributions comptabilisées d'avance	3 333 561	-	9 190	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sommaires dus au Fonds du PNUE (note 6)	331 104	4 106	256 596	-	-	-	4 000	-	425 000	1 581 832	791 000	997 539	7 138 122	11 719 374			
Avances aux organisations coopératives et aux organisations de soutien	-	-	41 049	-	6 752	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 803	1 738 394	
Total, passif	<u>4 017 322</u>	<u>5 216</u>	<u>454 767</u>	<u>1 806</u>	<u>245 202</u>	<u>3 073</u>	<u>4 570</u>	<u>4 000</u>	<u>425 000</u>	<u>1 581 832</u>	<u>791 000</u>	<u>1 037 033</u>	<u>8 584 815</u>	<u>14 444 581</u>			
Solde du Fonds																	
Solde disponible au 1er janvier	5 131 639	148 330	684 226	300 125	2 738 149	4 169 327	55 025	570 167	-	-	-	-	330 280	14 187 268	12 368 927		
A. AJOUTS : Excédent des recettes sur les dépenses	(81 532)	(69 851)	620 391	200 743	(328 597)	(96 103)	(15 156)	18 824	(189)	1 058	708	152 577	402 873	2 088 300			
Ajustement des comptes d'exercices antérieurs	(104 813)	-	(7 293)	3 800	(6 732)	(1 000 100)	-	-	-	-	-	-	(1 115 138)	(360 464)			
Economies réalisées pour le règlement des exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91 035		
Solde disponible au 31 décembre	<u>5 005 294</u>	<u>78 479</u>	<u>1 297 324</u>	<u>504 665</u>	<u>2 402 820</u>	<u>3 073 124</u>	<u>39 869</u>	<u>588 991</u>	<u>(189)</u>	<u>1 058</u>	<u>708</u>	<u>442 857</u>	<u>13 475 003</u>	<u>14 187 268</u>			
Total, passif et solde du Fonds	<u>9 022 616</u>	<u>83 689</u>	<u>1 752 091</u>	<u>506 474</u>	<u>2 666 022</u>	<u>3 076 195</u>	<u>44 439</u>	<u>588 991</u>	<u>424 811</u>	<u>1 582 890</u>	<u>791 708</u>	<u>1 519 800</u>	<u>22 059 818</u>	<u>28 621 840</u>			

(Voir notes page suivante)

(Notes de l'état III)

1/ Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution.

2/ Fonds régional d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Emirats arabes unis, de l'Iran (République islamique d'), de l'Iraq, du Koweït, de l'Oman et du Qatar.

3/ Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

4/ Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Asie de l'Est.

5/ Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes.

6/ Fonds d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

7/ Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour le Fonds de timbres-poste consacrés à la protection et à la conservation de la nature.

8/ Fonds d'affectation spéciale pour les mers régionales de la région de l'Afrique de l'Est.

9/ Fonds d'affectation spéciale pour le réseau de formation en matière d'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes.

10/ Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

11/ Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone.

12/ Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

CERTIFIE EXACT

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du
Bureau du Fonds pour l'environnement et de
l'administration

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1990

Tableau 3.1

FONDS GENERAUX D'AFFECTATION SPECIALE DU PNUE

Etat récapitulatif des contributions au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Contributions annoncées et ajustements au titre des années antérieures et 1988		Contributions annoncées pour 1988-1989 et des années ultérieures		Contributions reçues au cours des années antérieures et des années ultérieures		Contributions reçues en 1988-1989 pour 1989 et des années ultérieures		Contributions annoncées non versées pour 1989 et des années ultérieures		Contributions annoncées pour 1989 et des années ultérieures	
	Contributions annoncées au titre des années antérieures et 1988	Ajustements au titre des années antérieures et 1988	Contributions annoncées pour 1988-1989 et des années ultérieures	Contributions annoncées pour 1988-1989 et des années ultérieures	Contributions reçues au cours des années antérieures et des années ultérieures	Contributions reçues en 1988-1989 pour 1989 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1988-1989 pour 1989 et des années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour 1989 et des années ultérieures	Contributions annoncées pour 1989 et des années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour 1989 et des années ultérieures	Contributions annoncées pour 1989 et des années ultérieures	
Algérie	-	-	58 658,66	35 116,00	-	26 316,00	-	32 342,65	35 116,00	-	32 342,65	35 116,00
Cyprus	-	-	9 675,65	4 683,00	-	9 675,65	-	-	3 238,82	-	-	3 238,82
Egypte	15 684,00	-	44 749,91	16 389,00	-	37 713,22	-	22 920,69	16 389,00	-	22 920,69	16 389,00
Espagne	-	-	907 092,75	500 054,00	-	907 092,75	-	-	500 054,00	-	-	500 054,00
France	-	-	2 298 573,03	1 266 800,00	-	1 709 914,06	-	-	588 658,97	-	588 658,97	1 266 800,00
Grèce	-	-	241 891,40	93 640,00	-	241 891,40	-	-	-	-	-	93 640,00
Israël	106 193,00	-	147 553,32	49 163,00	-	178 170,00	-	75 576,32	49 163,00	-	75 576,32	49 163,00
Italie	1 670 837,00	-	1 644 861,52	1 003 440,00	-	1 670 837,00	-	1 644 861,52	1 003 440,00	-	1 644 861,52	1 003 440,00
Jamaïque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jamaïque arabe	-	-	140 945,70	65 549,00	-	114 903,90	-	-	65 549,00	-	109 010,80	65 549,00
Liban	18 306,00	-	6 047,29	2 342,00	-	-	-	24 353,29	2 342,00	-	24 353,29	2 342,00
Malte	-	-	6 047,29	2 342,00	-	3 097,39	-	2 949,90	2 342,00	-	2 949,90	2 342,00
Maroc	2 367,00	-	6 652,01	2 342,00	-	9 029,01	-	10,00	2 342,00	-	10,00	2 342,00
Maroc	22 326,00	-	32 050,61	9 365,00	-	37 960,44	-	16 416,17	9 365,00	-	16 416,17	9 365,00
République arabe syrienne	10 675,00	-	19 351,31	9 365,00	-	26 264,00	-	3 762,31	9 365,00	-	3 762,31	9 365,00
Tunisie	22 128,00	-	19 350,65	7 025,00	-	31 567,00	-	9 911,65	7 025,00	-	9 911,65	7 025,00
Turquie	132 454,38	-	241 891,40	74 916,40	-	374 385,78	-	111 043,45	74 916,40	-	121 762,40	74 916,40
Yougoslavie	100 099,00	-	241 891,40	107 690,00	-	220 228,00	-	-	107 690,00	-	-	107 690,00
Communauté européenne	-	-	1 308 188,20	83 340,00	-	1 308 188,20	-	-	83 340,00	-	-	83 340,00
Total partiel	2 204 298,38	-	7 355 472,10	3 333 561,00	-	6 907 233,80	-	112 487,63	2 652 536,68	-	2 652 536,68	3 221 073,37

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction									
	Contributions annoncées non versées au 1 ^{er} janv. 1988	Ajustements non au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1988 et 1989	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions antérieures pour 1988-1989 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1988-1989 pour 1989 et des années antérieures	Contributions reçues en 1988-1989 pour des années antérieures ultérieures	Contributions annoncées pour 1989 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures	
Afghanistan	82,00	-	324,00	-	-	244,00	-	162,00	-	
Afrique du Sud	-	-	14 238,00	-	-	14 238,00	-	-	-	
Algérie	1 856,00	-	4 530,00	-	-	4 122,00	-	2 264,00	-	
Alllemagne,	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
République fédérale d'	-	-	267 286,00	-	-	267 286,00	-	-	-	
Argentine	29 712,32	-	20 062,00	-	-	-	-	49 774,32	-	
Australie	-	-	5 716,00	-	-	53 716,00	-	-	-	
Autriche	-	-	23 946,00	-	-	23 946,00	-	-	-	
Bahamas	-	-	324,00	-	-	485,00	-	-	-	
Bangladesh	-	(212,02)	648,00	-	648,00	-	243,00	(162,00)	(455,02)	
Belgique	-	-	38 184,00	-	-	38 184,00	-	-	-	
Belize	82,00	-	324,00	-	-	406,00	-	-	-	
Bénin	281,00	-	324,00	-	-	-	-	605,00	-	
Bolivie	0,21	-	324,00	-	-	-	-	324,21	-	
Botswana	-	-	324,00	-	-	324,00	-	-	-	
Brazil	11 271,00	-	45 302,00	-	-	33 922,00	-	22 651,00	-	
Burundi	-	-	189,00	-	-189,00	-	-	-	-	
Cameroon	120,59	(0,30)	324,00	-	-	-	-	444,29	-	
Canada	3 919,37	-	99 018,00	-	-	102 937,37	-	-	-	
Chili	567,00	-	2 266,00	-	-	1 700,00	-	-	-	
Chine	6 511,00	-	25 646,00	-	-	32 157,00	-	1 133,00	-	
Cypré	-	-	648,00	-	-	648,00	-	-	-	
Colombie	-	-	4 206,00	-	-	2 103,00	-	2 103,00	-	
Congo	74,49	-	324,00	-	-	-	-	398,49	-	
Costa Rica	399,07	-	648,00	8 381,09	-	1 047,07	8 381,09	-	-	
Danemark	-	-	23 298,00	-	-	23 298,00	-	-	-	
Egypte	-	-	2 266,00	-	-	1 133,00	-	1 133,00	-	
El Salvador	34,00	-	324,00	-	-	-	-	358,00	-	
Emirats arabes unis	7 081,40	(7 081,40)	-	-	2,43	-	-	-	-	
Equateur	-	-	969,70	485,00	-	1 452,27	-	-	-	
Espagne	-	-	65 688,00	-	-	32 834,00	-	32 854,00	-	
Etats-Unis d'Amérique	92 854,00	-	808 974,00	-	-	820 000,00	-	81 828,00	-	
Ethiopie	-	-	81,00	-	-	81,00	-	-	-	
Finlande	-	-	16 180,00	-	-	16 180,00	-	-	-	
France	-	-	282 548,76	-	-	282 548,76	-	-	-	
Gabon	-	-	323,00	-	-	-	-	323,00	-	

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janv. 1988	Ajustements non au titre des années antérieures et 1989	Contributions annoncées et ajustements pour 1988	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues au cours des années antérieures pour 1988-1989 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1988-1989 pour 1989 et des années antérieures	Contributions reçues en 1988-1989 pour des années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour 1989 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Finis d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (suite)									
Gambie	159,35	-	324,00	-	-	464,00	-	18,35	-
Ghana	162,00	-	324,00	-	-	402,79	-	83,21	-
Gambie	-	-	648,00	-	-	324,00	-	324,00	-
Guinée	312,00	-	324,00	-	-	-	-	636,00	-
Guinée	-	-	323,36	-	82,00	79,36	-	162,00	-
Kenya	207,00	-	324,00	-	-	369,00	-	162,00	-
Kenya	4 296,00	7 118,00	-	-	-	11 414,00	-	-	-
Kenya	-	11 326,00	-	-	-	5 663,00	-	5 663,00	-
Kenya	-	4 530,00	-	-	962,00	1 303,00	-	2 265,00	-
Kenya, République islamique d'	4 823,90	-	20 386,00	-	-	9 404,00	-	15 805,90	-
Kenya	1 864,00	-	3 728,00	-	-	5 592,00	-	-	-
Kenya	-	122 640,00	-	-	-	116 820,00	-	5 820,00	-
Kenya	-	350 772,00	-	-	-	350 772,00	-	-	-
Kenya	-	324,00	-	-	-	324,00	-	-	-
Kenya	164,00	-	324,00	-	-	156,86	-	329,14	-
Kenya	-	324,00	-	-	-	162,00	-	162,00	-
Kenya	-	324,00	-	-	-	324,00	-	-	-
Kenya	-	1 618,00	-	-	42,00	1 576,00	-	-	-
Kenya	-	324,00	-	-	101,37	60,63	-	162,00	-
Kenya	-	3 236,00	-	-	-	3 236,00	-	-	-
Kenya	-	324,00	-	-	-	810,00	-	-	(486,00)
Kenya	-	74,00	-	-	-	74,00	-	-	-
Kenya	-	1 618,00	-	-	-	809,00	-	809,00	-
Kenya	156,00	-	324,00	-	-	480,00	-	-	-
Kenya	-	324,00	-	-	-	324,00	-	-	-
Kenya	82,00	-	324,00	-	-	244,00	-	162,00	-
Kenya	-	324,00	-	-	-	324,00	-	-	-
Kenya	312,00	-	324,00	-	-	162,00	-	474,00	-
Kenya	32,97	-	324,00	-	-	-	-	356,97	-
Kenya	3 080,00	-	6 148,00	-	-	10 997,91	-	-	(1 769,91)
Kenya	-	17 474,00	-	-	4 135,00	13 339,00	-	-	-
Kenya	-	1 618,00	-	-	-	1 518,00	-	-	-
Kenya	1,59	-	1 942,82	-	-	1 944,41	-	-	-
Kenya	-	648,00	-	-	476,00	-	-	172,00	-
Kenya	-	324,00	-	-	-	404,56	-	-	(162,00)

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Contributions versées au 1er janv. 1988		Contributions annoncées et ajustements au titre des années antérieures et 1989		Contributions annoncées et ajustements pour 1988 et des années ultérieures		Contributions reçues au cours des années antérieures et des années ultérieures		Contributions reçues en 1988-1989 pour 1988-1989 et des années antérieures		Contributions annoncées non versées pour 1989 et des années ultérieures		Contributions annoncées non versées pour 1989 et des années ultérieures		
	annoncées non versées au 1er janv. 1988	ajustements au titre des années antérieures et 1989	annoncées et ajustements pour 1988	annoncées et ajustements pour 1988 et des années ultérieures	annoncées et ajustements pour 1988 et des années ultérieures	annoncées et ajustements pour 1988 et des années ultérieures	annoncées et ajustements pour 1988 et des années ultérieures	annoncées et ajustements pour 1988 et des années ultérieures	annoncées et ajustements pour 1988-1989 et des années antérieures	annoncées et ajustements pour 1988-1989 et des années antérieures	annoncées et ajustements pour 1989 et des années ultérieures	annoncées et ajustements pour 1989 et des années ultérieures	annoncées et ajustements pour 1989 et des années ultérieures	annoncées et ajustements pour 1989 et des années ultérieures	
Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (suite)															
Iruguay	261,46	-	648,00	-	-	-	-	-	-	-	909,46	-	-	-	
Israël	-	-	56 304,00	-	-	-	-	56 304,00	-	-	-	-	-	-	
Japon	2 510,38	-	2 266,00	-	-	-	-	567,00	-	-	4 209,38	-	-	-	
Philippines	-	-	3 236,00	-	-	-	1 203,32	1 142,82	-	-	889,86	-	-	-	
Portugal	-	-	5 824,00	-	-	-	-	5 824,00	-	-	-	-	-	-	
République centrafricaine	-	-	324,00	-	-	-	-	162,00	-	-	162,00	-	-	-	
République démocratique allemande	72 567,66	-	43 038,00	-	-	-	-	-	-	-	115 605,66	-	-	-	
République dominicaine	182,00	-	970,00	-	-	-	-	1 152,00	-	-	-	-	-	-	
République-Unie de Tanzanie	-	-	324,00	-	-	-	-	260,00	-	-	64,00	-	-	-	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	224 990,81	-	-	-	-	224 990,81	-	-	-	-	-	-	
Rwanda	-	-	324,00	-	-	-	0,40	161,60	-	-	162,00	-	-	-	
Saint-Etienne-et-Bevis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sainte-Lucie	84,00	-	324,00	-	-	-	-	408,00	-	-	-	-	-	-	
Saint-Vincent-et-Grenadines	-	-	135,00	-	-	-	-	-	-	-	135,00	-	-	-	
Sénégal	21,66	-	324,00	-	-	-	-	-	-	-	345,66	-	-	-	
Seychelles	82,00	-	324,00	-	-	-	-	406,00	-	99,20	-	-	-	(99,29)	
Singapour	683,00	-	3 236,00	-	-	-	-	3 919,00	-	-	-	-	-	-	
Somalie	150,00	-	324,00	-	-	-	-	-	-	-	474,00	-	-	-	
Soudan	-	-	324,00	-	-	-	-	-	-	-	324,00	-	-	-	
Sri Lanka	-	-	324,00	-	-	-	324,00	324,00	-	-	324,00	-	-	-	
Suède	-	-	40 448,00	-	-	-	-	40 448,00	-	-	-	-	-	-	
Suisse	-	-	74 255,99	-	-	-	-	74 255,99	-	-	-	-	-	-	
Suriname	82,00	-	324,00	-	-	-	-	-	-	-	406,00	-	-	-	
Tchad	-	-	108,00	-	-	-	-	-	-	-	108,00	-	-	-	
Territoire du Nord-Ouest (Gouvernement provincial du Canada)	-	-	136 701,33	-	-	-	-	136 701,33	-	-	-	-	-	-	

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janv. 1988		Contributions annoncées et ajustements au titre des années antérieures et 1989		Contributions reçues au cours des années antérieures et des années ultérieures		Contributions reçues en 1988-1989 pour 1989 et des années antérieures		Contributions reçues en 1988-1989 pour des années ultérieures		Contributions annoncées non versées pour 1989 et des années antérieures		Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures	
	Contributions annoncées non versées au 1er janv. 1988	Ajustements au titre des années antérieures et 1989	Contributions annoncées et ajustements pour 1988 antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1989 antérieures	Contributions des années antérieures	Contributions des années ultérieures	Contributions 1988-1989	Contributions pour 1989 et des années antérieures	Contributions pour des années ultérieures	Contributions 1988-1989	Contributions pour des années ultérieures	Contributions annoncées pour 1989 et des années antérieures	Contributions annoncées pour des années ultérieures	
Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (suite)														
Thaïlande	-	-	2 912,00	-	-	2 912,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Togo	58,00	-	324,00	-	-	192,73	-	-	-	-	-	189,27	-	-
Trinité-et-Tobago	856,00	-	1 294,00	-	-	2 150,00	-	-	-	-	-	485,00	-	-
Tunisie	-	-	969,38	-	-	40,38	-	-	-	-	-	-	-	-
Union des Républiques socialistes soviétiques	562 119,40	-	330 062,00	-	-	-	-	-	-	-	-	892 181,40	-	-
Uruguay	-	-	1 294,00	-	-	1 294,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Vanouatu	-	-	34,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	4 237,70	-	19 416,00	-	-	14 167,00	-	-	-	-	-	9 486,70	-	-
Zaire	82,00	-	324,00	-	-	82,00	-	-	-	-	-	324,00	-	-
Zambie	-	-	324,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zimbabwe	-	-	648,00	-	-	648,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	814 474,52	(7 293,72)	3 320 136,15	9 190,09	7 774,34	2 866 078,27	9 047,38	1 256 741,27	(3 134,22)					
Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action concernant l'environnement des Caraïbes														
Anguille	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Antigua-et-Barbuda	16 450,00	-	16 450,00	-	-	-	-	-	-	-	-	32 900,00	-	-
Antilles néerlandaises	75 000,00	-	16 450,00	-	-	-	-	-	-	-	-	91 450,00	-	-
Aruba	-	-	15 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000,00	-	-
Bahamas	-	-	16 450,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Barbade	16 341,72	-	16 450,54	-	-	32 792,26	-	-	-	-	-	-	-	-
Belize	8 570,00	-	15 000,00	-	-	23 500,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	7 698,38	-	30 940,00	-	-	45 076,62	-	-	-	-	-	-	-	-
Cuba	53 694,00	-	17 898,00	-	-	13 776,36	-	-	-	-	-	57 815,64	-	(16 438,24)
	26 949,53	0,35	30 940,00	-	-	32 707,25	-	-	-	-	-	25 182,63	-	-
Dominique	-	-	16 450,00	-	-	-	-	-	-	-	-	16 450,00	-	-
Etats-Unis d'Amérique	-	-	375 000,00	-	-	375 000,00	-	-	-	-	-	59 799,72	-	-
France	43 350,00	(0,28)	16 450,00	-	-	-	-	-	-	-	-	71 592,00	-	-
Grenade	53 694,00	-	17 898,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala	49 350,00	-	16 449,96	-	-	65 799,96	-	-	-	-	-	49 350,00	-	-
Haïti	49 350,00	-	16 450,00	-	-	16 450,00	-	-	-	-	-	49 350,00	-	-
Jamaïque	32 900,00	-	16 450,00	-	-	-	-	-	-	-	-	49 350,00	-	-
Îles Caïques	-	-	9 000,00	-	-	9 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Turques et Caïques	6 732,00	(6 732,00)	9 000,00	-	-	4 500,00	-	-	-	-	-	4 500,00	-	-

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action concernant le programme pour l'environnement des Caraïbes (suite)						
	Contributions versées au 1er janv. 1988	Ajustements des années antérieures et 1989	Contributions annoncées et ajustements pour 1988	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues au cours des années antérieures pour 1988-1989 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1988-1989 pour 1989 et des années antérieures	Contributions annoncées pour 1989 et des années ultérieures
Iles Vierges britanniques	5 500,00	-	11 000,00	-	-	11 000,00	5 500,00
Jamaïque	50 000,00	-	25 000,00	-	-	9 966,00	65 034,00
Mexique	53 950,00	-	80 000,00	-	-	99 549,17	34 400,83
Montserrat	15 000,00	-	5 000,00	-	-	-	20 000,00
Nicaragua	49 350,00	-	16 450,00	-	-	49 319,10	16 480,90
Panama	2 368,00	-	17 898,00	-	-	-	20 266,00
République dominicaine	58 041,00	-	19 347,00	-	-	-	77 388,00
Saint-Kitts-et-Nevis	6 319,34	-	5 000,00	-	-	7 500,00	3 819,34
Sainte-Lucie	23 500,00	-	15 000,00	-	-	38 500,00	-
Saint-Vincent-et-Grenadines	11 750,00	-	15 000,00	-	-	11 750,00	15 000,00
Suriname	24 672,00	-	16 450,00	-	-	-	41 122,00
Trinité-et-Tobago	15 347,00	-	19 347,00	-	-	8 333,33	26 360,67
Venezuela	-	-	230 000,00	-	-	218 150,82	11 849,18
Total partie I	755 806,97	(6 731,93)	1 144 218,50	-	-	1 089 120,87	810 610,91
							(6 438,24)
Fonds d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique occidentale et centrale							
Angola	167 400,00	(37 200,00)	-	-	-	130 200,00	-
Bénin	111 600,00	(37 200,00)	-	-	-	-	74 400,00
Cap-Vert	167 400,00	(37 200,00)	-	-	-	-	130 200,00
Cameroun	167 400,00	(37 200,00)	-	-	-	-	130 200,00
Congo	135 424,58	(37 200,00)	-	-	-	-	98 224,58
Côte d'Ivoire	102 927,49	(61 600,00)	-	-	-	-	41 327,49
Gabon	147 508,25	(49 400,00)	-	-	-	-	98 108,25
Gambie	151 990,00	(37 199,58)	-	-	-	-	114 790,42
Ghana	214 482,00	(61 600,13)	-	-	-	-	152 881,87
Guinée	167 400,00	(37 200,00)	-	-	-	-	130 200,00
Guinée-Bissau	167 400,00	(37 200,00)	-	-	-	-	130 200,00
Guinée	167 400,00	(37 200,00)	-	-	-	-	130 200,00
États-Unis	167 400,00	(37 200,00)	-	-	-	33 000,00	97 200,00
Libéria	167 400,00	(37 200,00)	-	-	-	-	130 200,00
Mauritanie	167 400,00	(37 200,00)	-	-	-	-	130 200,00
Nigéria	955 306,86	(220 100,00)	-	-	-	92 842,78	€ 82 364,08

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Contributions annoncées et ajustements au titre des années 1988 et 1989		Contributions annoncées et ajustements pour des années ultérieures		Contributions reçues en 1986-1989 pour 1988-1989 et des années antérieures		Contributions reçues en 1986-1989 pour 1988-1989 et des années antérieures		Contributions annoncées pour 1989 et des années ultérieures		Contributions annoncées pour 1989 et des années ultérieures	
	Contributions annoncées non versées au 1 ^{er} janv. 1988	Ajustements au titre des années 1988 et 1989	Contributions annoncées et ajustements pour des années ultérieures	Contributions annoncées et ajustements pour des années ultérieures	Contributions reçues en 1986-1989 pour 1988-1989 et des années antérieures	Contributions reçues en 1986-1989 pour 1988-1989 et des années antérieures	Contributions reçues en 1986-1989 pour 1988-1989 et des années antérieures	Contributions reçues en 1986-1989 pour 1988-1989 et des années antérieures	Contributions annoncées pour 1989 et des années ultérieures	Contributions annoncées pour 1989 et des années ultérieures	Contributions annoncées pour 1989 et des années ultérieures	Contributions annoncées pour 1989 et des années ultérieures
Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (suite)												
Sonalie	200,00	-	250,00	426,00	-	-	-	-	450,00	-	-	426,00
Suède	6 662,00	-	25 201,00	53 338,00	-	-	33 863,00	-	-	-	-	53 338,00
Tunisie	87,00	-	605,00	1 283,00	-	-	892,00	-	-	-	-	1 283,00
Communauté européenne	-	-	21 000,00	22 000,00	10 000,00	-	11 000,00	-	-	-	-	22 000,00
Total partiel	154 302,00	-	477 961,00	997 539,00	10 000,00	-	471 109,00	-	151 154,00	-	-	997 539,00
Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone												
Allemagne, République fédérale d'	-	-	-	140 209,00	-	-	-	-	-	82 875,00	-	65 334,00
Belgique	-	-	-	21 460,00	-	-	-	-	-	-	-	21 460,00
Canada	-	-	-	56 679,00	-	-	-	-	-	-	-	56 679,00
Danemark	-	-	-	12 656,00	-	-	-	-	-	7 077,00	-	5 579,00
Espagne	-	-	-	35 768,00	-	-	-	-	-	-	-	35 768,00
Etats-Unis d'Amérique	-	-	-	395 000,00	-	-	-	-	-	65 000,00	-	330 000,00
Finlande	-	-	-	9 355,00	-	-	-	-	-	-	-	9 355,00
France	-	-	-	114 642,00	-	-	-	-	-	-	-	114 642,00
Grèce	-	-	-	7 337,00	-	-	-	-	-	-	-	7 337,00
Roumanie	-	-	-	3 852,00	-	-	-	-	-	2 154,00	-	1 698,00
Irlande	-	-	-	3 301,00	-	-	-	-	-	-	-	3 301,00
Italie	-	-	-	73 188,00	-	-	-	-	-	-	-	73 188,00
Japon	-	-	-	208 739,00	-	-	-	-	-	-	-	208 739,00
Mexique	-	-	-	17 242,00	-	-	-	-	-	-	-	17 242,00
Nouvelle-Zélande	-	-	-	4 403,00	-	-	-	-	-	-	-	4 403,00
Nigéria	-	-	-	3 668,00	-	-	-	-	-	-	-	3 668,00
Norvège	-	-	-	10 088,00	-	-	-	-	-	-	-	10 088,00
Pays-Bas	-	-	-	30 266,00	-	-	-	-	-	-	-	30 266,00
Portugal	-	-	-	3 301,00	-	-	-	-	-	-	-	3 301,00
République démocratique allemande	-	-	-	25 496,00	-	-	-	-	-	-	-	25 496,00
République socialiste soviétique de Biélorussie	-	-	-	6 053,00	-	-	-	-	-	-	-	6 053,00
République socialiste soviétique d'Ukraine	-	-	-	22 928,00	-	-	-	-	-	-	-	22 928,00

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Contributions		Contributions		Contributions		Contributions		Contributions	
	annoncées non versées au 1er janv. 1988	ajustements des années antérieures et 1989	annoncées et ajustements pour 1988-1989	annoncées pour 1988-1989	annoncées et des années ultérieures	annoncées pour 1988-1989 et des années ultérieures	annoncées pour 1988-1989 et des années ultérieures	annoncées pour 1989 et des années ultérieures	annoncées pour 1989 et des années ultérieures	annoncées non versées pour 1989 et des années ultérieures
Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (suite)										
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	89 145,00	-	-	-	-	-	-	89 145,00
Singapour	-	-	2 017,00	-	-	-	-	-	-	2 017,00
Suède	-	-	22 195,00	-	-	-	-	-	-	22 195,00
Suisse	-	-	19 810,00	-	-	-	-	-	-	19 810,00
Thaïlande	-	-	1 835,00	-	-	-	-	-	-	1 835,00
Union des Républiques socialistes soviétiques	-	-	183 243,00	-	-	-	-	-	-	183 243,00
Venezuela	-	-	10 455,00	-	-	-	-	-	-	10 455,00
Communauté européenne	-	-	39 501,00	-	-	-	-	-	-	39 501,00
Total partiel	-	-	1 581 832,00	-	-	-	-	-	157 106,00	1 424 726,00
Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone										
Allemagne, République fédérale d'	-	-	71 582,00	-	-	-	-	-	26 911,00	44 671,00
Australie	-	-	13 909,00	-	-	-	-	-	5 229,00	8 680,00
Autriche	-	-	6 556,00	-	-	-	-	-	-	6 556,00
Belgique	-	-	10 365,00	-	-	-	-	-	-	10 365,00
Canada	-	-	27 375,00	-	-	-	-	-	-	27 375,00
Danemark	-	-	6 113,00	-	-	-	-	-	-	6 113,00
Espagne	-	-	17 276,00	-	-	-	-	-	-	17 276,00
Etats-Unis d'Amérique	-	-	197 500,00	-	-	-	-	60 000,00	-	137 500,00
Finlande	-	-	4 519,00	-	-	-	-	-	-	4 519,00
France	-	-	55 370,00	-	-	-	-	-	-	55 370,00
Grèce	-	-	3 543,00	-	-	-	-	-	-	3 543,00
Hongrie	-	-	1 860,00	-	-	-	-	689,00	-	1 161,00
Irlande	-	-	1 595,00	-	-	-	-	-	-	1 595,00
Italie	-	-	35 348,00	-	-	-	-	-	-	35 348,00
Japon	-	-	170 819,00	-	-	-	-	-	-	170 819,00

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Contributions				Contributions				Contributions				
	annoncées non versées au 1er janv. 1988	Ajustements au titre des années antérieures et 1989	annoncées et ajustements pour 1988	annoncées pour ultérieures et 1989	recues au cours des années antérieures pour 1988-1989 et des années ultérieures	recues en 1988-1989 pour 1989 et des années antérieures	recues en 1988-1989 pour des années ultérieures	annoncées non versées pour 1989 et des années antérieures	annoncées non versées des années ultérieures	recues en 1988-1989 pour des années ultérieures	recues en 1988-1989 pour des années ultérieures	annoncées non versées pour 1989 et des années ultérieures	annoncées non versées des années ultérieures
Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (suite)													
Liechtenstein	-	-	-	1 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000,00
Mexique	-	-	-	8 328,00	-	-	-	-	-	-	-	-	8 328,00
Nouvelle-Zélande	-	-	-	2 126,00	-	-	-	-	-	-	-	-	2 126,00
Nigéria	-	-	-	1 772,00	-	-	-	-	-	-	-	-	1 772,00
Norvège	-	-	-	4 873,00	-	-	-	-	-	-	-	-	4 873,00
Pays-Bas	-	-	-	14 638,00	-	-	-	-	-	-	-	-	14 638,00
Portugal	-	-	-	1 595,00	-	-	-	-	-	-	-	-	1 595,00
République démocratique allemande	-	-	-	11 340,00	-	-	-	-	-	-	-	-	11 340,00
République socialiste soviétique de Biélorussie	-	-	-	2 933,00	-	-	-	-	-	-	-	-	2 933,00
République socialiste soviétique d'Ukraine	-	-	-	11 074,00	-	-	-	-	-	-	-	-	11 074,00
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	-	43 056,00	-	-	-	-	-	-	-	-	43 056,00
Singapour	-	-	-	974,00	-	-	-	-	-	-	-	-	974,00
Suède	-	-	-	10 720,00	-	-	-	-	-	-	-	-	10 720,00
Suisse	-	-	-	9 568,00	-	-	-	-	-	-	-	-	9 568,00
Union des Républiques socialistes soviétiques	-	-	-	88 504,00	-	-	-	-	-	-	-	-	88 504,00
Venezuela	-	-	-	5 049,00	-	-	-	-	-	-	-	-	5 049,00
Communauté européenne	-	-	-	19 750,00	-	-	-	-	-	-	-	-	19 750,00
Total partiel	-	-	-	791 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	92 839,00
	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	698 161,00

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janv. 1988	Ajustements au titre des années antérieures et 1989	Contributions annoncées et ajustements pour 1988	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues au cours des années antérieures pour 1988-1989 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1988-1989 pour 1989 et des années antérieures	Contributions reçues en 1988-1989 pour des années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour 1989 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Argentine	-	-	-	40 000,00	-	-	-	-	40 000,00
Bolivie	-	-	-	10 000,00	-	-	-	-	10 000,00
Brazil	-	-	-	40 000,00	-	-	-	-	40 000,00
Chili	-	-	-	20 000,00	-	-	-	-	20 000,00
Colombie	-	-	-	40 000,00	-	-	6 000,00	-	34 000,00
Costa Rica	-	-	-	10 000,00	-	-	-	-	10 000,00
Cuba	-	-	-	20 000,00	-	-	-	-	17 000,00
El Salvador	-	-	-	10 000,00	-	-	3 000,00	-	10 000,00
Equateur	-	-	-	20 000,00	-	-	-	-	20 000,00
Guatemala	-	-	-	10 000,00	-	-	-	-	10 000,00
Honduras	-	-	-	10 000,00	-	-	-	-	10 000,00
Mexique	-	-	-	70 000,00	-	-	-	-	20 000,00
Nicaragua	-	-	-	10 000,00	-	-	50 000,00	-	10 000,00
Panama	-	-	-	20 000,00	-	-	-	-	20 000,00
Paraguay	-	-	-	10 000,00	-	-	-	-	10 000,00
Pérou	-	-	-	20 000,00	-	-	-	-	20 000,00
République Dominicaine	-	-	-	15 000,00	-	-	-	-	5 000,00
Uruguay	-	-	-	10 000,00	-	-	10 000,00	-	5 000,00
Venezuela	-	-	-	40 000,00	-	-	6 000,00	-	34 000,00
Total partiel	-	-	-	425 000,00	-	-	80 000,00	-	345 000,00

Fonds d'affectation spéciale pour le réseau de formation en matière d'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes

Fonds régional d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Emirats arabes unis, de l'Iraq (République islamique d'Ir), de l'Iraq, du Koweït, de l'Oman et du Qatar

(Plan d'action de Koweït)

Koweït	-	-	50 000,00	-	-	-	50 000,00	-	-
Total partiel	-	-	50 000,00	-	-	-	50 000,00	-	-

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janv. 1988		Contributions annoncées et ajustements au titre des années antérieures et 1989		Contributions des années antérieures pour 1988-1989 et des années ultérieures		Contributions reçues au cours des années antérieures pour 1988-1989 et des années ultérieures		Contributions reçues en 1988-1989 pour 1989 et des années antérieures ultérieures		Contributions annoncées non versées pour 1989 et des années antérieures ultérieures		Contributions annoncées pour 1989 et des années ultérieures	
	Contributions annoncées non versées au 1er janv. 1988	Ajustements au titre des années antérieures et 1989	Contributions des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements au titre des années antérieures et 1989	Contributions des années antérieures	Contributions reçues au cours des années antérieures	Contributions reçues en 1988-1989	Contributions reçues en 1988-1989	Contributions reçues en 1988-1989	Contributions reçues en 1988-1989	Contributions annoncées non versées pour 1989 et des années antérieures ultérieures	Contributions annoncées pour 1989 et des années ultérieures		
Fonds d'affectation spéciale pour les mers régionales de la région de l'Afrique de l'Est														
Comores	27 200,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 200,00	-	-
France	78 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	78 000,00	-	-
Kenya	81 602,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	81 602,00	-	-
Madagascar	40 801,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 801,00	-	-
Maurice	54 401,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 401,00	-	-
Mozambique	81 602,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	81 602,00	-	-
République-Unie de Tanzanie	81 602,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	81 602,00	-	-
Seychelles	27 200,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 200,00	-	-
Somalie	27 200,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 200,00	-	-
Total partiel	499 608,00	-	0	-	-	-	-	54 400,00	-	-	-	445 208,00	-	-
Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Asie de l'Est														
Indonésie	33 000,00	-	66 000,00	-	-	-	-	99 000,00	-	-	-	-	-	-
Malaisie	18 700,00	-	37 400,00	-	-	-	-	56 100,00	-	-	-	-	-	-
Philippines	19 000,00	-	41 800,00	-	-	-	-	19 932,62	-	-	-	40 867,38	-	-
Singapour	-	-	2 200,00	-	-	-	-	2 200,00	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	19 000,00	3 800,00	41 800,00	-	-	-	-	43 700,00	-	-	-	20 900,00	-	-
Total partiel	89 700,00	3 800,00	189 200,00	-	-	-	-	220 932,62	-	-	-	61 767,38	-	-
TOTAL GENERAL	8 376 977,24	(1 010 325,74)	12 536 987,75	7 138 122,09	17 774,34	-	12 071 652,18	507 280,01	7 823 927,90	6 621 126,91	-	-	-	-

	Économies andines (République fédérale d'Allemagne) (1)	Modifi- cation du climat (Pays-Bas) (2)	Gestion du matériel (Suède) (3)	Mécanisme d'échange (Norvège) (4)	Services de coordi- nation aux pays en déve- loppement (Finlande) (5)	Conférence d'experts à la Commission de l'Europe du Nord pour le développement de l'Afrique centrale (Finlande) (6)	Risques d'inves- tissement dans le milieu républicain fédérale (7)	Prise de conscience des réalités économiques et sociales de la République fédérale (8)	Secré- tariat de l'Organisation Internation- nale de Coopération et de Développement Économique (9)	Convention de Vienne et Proto- cole de Montréal (Finlande) (10)	Centre du Congo à Kinshasa (11)	Exposés (Danemark) et autres (12)	1988-1989	1986-1987
Passif														
Somme à payer		2 760	1 264	-	3 077	238	4 678	13 548	54	-	8 500	13 348	60 027	25 884
Contributions d'experts		-	-	-	-	-	-	61 221	-	2 176 039	-	-	2 237 260	102 265
Engagements non réglés	27 122	627	135 586	-	38 046	34 075	33 422	7 513	146	-	-	3 774	261 311	133 184
Somme due au Fonds du PMU (note 6)	5 736	-	35 538	-	14 999	2	22 517	100 613	6 846	-	2 386	4 269	192 906	117 623
Avances des Organisations de soutien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46 418
Total, passif	44 908	3 387	172 368	-	56 122	14 715	60 617	184 855	7 046	2 176 039	10 886	21 401	2 752 404	425 405
Solde du Fonds														
Solde disponible au 1er janvier	843 394	-	73 536	2 335	87 351	116 350	189 613	-	-	-	-	285 024	1 569 803	4 777 823
Ajustement des recettes d'années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation des dépenses A. BOUTEILLERIE	489 524	14 891	45 061	4 697	37 303	39 246	(176 843)	93 964	34 770	12 046	(3 453)	(60 272)	(468 134)	1 098 728
Total, passif et ajustement	333 870	14 891	118 597	7 022	104 654	155 596	12 770	93 964	34 770	12 046	(3 453)	184 652	1 301 369	1 876 109
Solde disponible au 31 décembre	398 778	18 278	290 985	7 022	160 776	170 311	73 387	278 859	41 816	2 188 085	7 423	218 053	3 853 773	2 001 604

CEPTIF EXACT 1

Le Solde disponible au 31 décembre par l'activité menée du Bureau du Fonds pour l'Environnement et le Développement

ISLÉN, Anthony T. BRUNN

Nairobi, le 31 mars 1990

(voir notes page suivante)

(Notes de l'état IV.1)

a/ Secrétariat de la Conférence de coordination de développement de l'Afrique australe.

b/ Base de données sur les ressources mondiales.

c/ A l'exclusion du solde du Fonds de 6 606 dollars au 31 décembre 1987 au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à fournir des services de consultants aux pays en développement, remboursés au donateur à la clôture du Fonds d'affectation spéciale.

(1) Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à un projet intégré de gestion de l'environnement et de protection des écosystèmes andins.

(2) Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en vue de la fourniture au PNUÉ d'experts chargés de l'aider à formuler et à appliquer les mesures d'adaptation possibles à la modification du climat.

(3) Création d'un réseau de gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières.

(4) Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en vue d'appuyer le mécanisme apparenté à un centre d'échange par la fourniture de services d'experts concernant les stratégies visant à résoudre les graves problèmes écologiques.

(5) Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à fournir des services de consultants aux pays en développement.

(6) Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à fournir des experts au secrétariat de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC).

(7) Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en vue de lutter contre les risques d'insalubrité du milieu et de promouvoir la sécurité des substances chimiques.

(8) Fonds d'affectation spéciale pour les activités ayant trait à la prise de conscience et aux mécanismes écologiques dans les pays en développement.

(9) Fonds d'affectation spéciale pour la fourniture d'experts au Secrétariat de l'ozone du PNUÉ.

(10) Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la couche d'ozone en vertu de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal.

(11) Fonds d'affectation spéciale pour la création à Arendal (Norvège) d'un centre pour la Base de données sur les ressources mondiales.

(12) Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à fournir des experts pour la Base de données sur les ressources mondiales du PNUÉ. (GRID)

AUTRES FONDOS D'AFFECTATION SPECIALE

Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires du PNUE financé par les Gouvernements du Danemark, de la Finlande, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne et de la Suède

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989

	Danemark	Norvège	Allemagne, République fédérale d'	Japon	Pays-Bas	Finlande	Suède	Total 1988-1989	Total 1986-1987
Recettes									
Contributions des gouvernements	198 372	96 326	130 900	668 449	174 389	81 966	206 267	1 556 669	727 312
Revenu des placements	15 680	18 627	25 080	56 428	13 110	5 764	6 910	142 599	41 541
Recettes accessoires	458	-	164	30	-	-	-	652	198
Gain au change	-	-	-	165	-	-	-	165	-
Total, recettes	214 510	114 953	157 144	725 072	187 499	87 730	213 177	1 700 085	769 051
Dépenses									
Traitements et dépenses connexes de personnel	210 007	99 576	161 208	598 974	88 566	48 596	64 598	1 271 525	454 846
Frais de voyage	10 426	8 266	12 499	9 682	3 730	2 139	-	46 742	9 905
Dépenses diverses	-	-	-	-	-	-	-	-	224
Pertes de change	-	-	-	-	-	-	-	-	14
Dépenses d'appui au programme (état V.1)	26 452	12 941	20 845	73 039	11 075	6 088	7 752	158 192	55 796
Total, dépenses	246 885	120 783	194 552	681 695	103 371	56 823	72 350	1 476 459	520 785
Excédent des recettes sur les dépenses	(32 375)	(5 830)	(37 408)	43 377	84 128	30 907	140 827	223 626	248 266

Etat IV.2 (suite)

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1989

	Danemark	Norvège	Allemagne, République fédérale d'	Japon	Pays-Bas	Finlande	Suède	Total 1988-1989	Total 1986-1987
<u>Actif</u>									
Disponibles en banque (tableau 2.1)	112 800	83 414	257 288	398 220	137 765	116 082	169 967	1 275 536	466 783
Intérêts échus	694	557	901	2 042	938	506	1 016	6 654	1 890
Sommes à recevoir	1 385	2 267	3 534	5 629	4 785	-	1 846	19 446	2 071
Sommes dues par le Fonds pour l'environnement (note 7)	1 851	-	1 499	-	-	-	-	3 350	-
<u>Total, actif</u>	<u>116 730</u>	<u>86 238</u>	<u>263 222</u>	<u>405 891</u>	<u>143 488</u>	<u>116 588</u>	<u>172 829</u>	<u>1 304 986</u>	<u>470 744</u>
<u>Passif</u>									
Sommes à payer	872	319	267	21 003	2 916	2 480	432	28 289	7 314
Sommes dues au Fonds pour l'environnement (note 6)	-	1	-	15 054	648	13	17 467	33 183	25 460
Contributions comptabilisées d'avance	122 329	-	150 000	164 740	49 338	75 247	-	561 654	-
Engagements non réglés	3 763	3 693	4 850	3 833	6 458	7 941	14 103	44 641	24 377
<u>Total, passif</u>	<u>126 964</u>	<u>4 013</u>	<u>155 117</u>	<u>204 630</u>	<u>59 360</u>	<u>85 681</u>	<u>32 002</u>	<u>667 767</u>	<u>57 151</u>

Etat IV.2 (suite)

	Danemark	Norvège	Allemagne, République fédérale d'	Japon	Pays-Bas	Finlande	Suède	Total 1988-1989	Total 1986-1987
<u>Solde du Fonds</u>									
Solde disponible au 1er janvier	22 141	88 055	145 513	157 884	-	-	-	413 593	165 327
Ajouter :									
Excédent des recettes sur les dépenses	(32 375)	(5 830)	(37 408)	43 377	84 128	30 907	140 827	223 626	248 266
Solde disponible au 31 décembre	(10 234)	82 225	108 105	201 261	84 128	30 907	140 827	637 219	413 593
Total, passif et solde du Fonds	116 730	86 238	263 222	405 891	143 488	116 588	172 829	1 304 986	470 744

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau
du Fonds pour l'environnement et de l'administration

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1990

Etat IV.3

AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPECIALE : PRIX INTERNATIONAUX
DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses de
l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987

	<u>1986-1987</u>	<u>1986-1987</u>
Recettes		
Revenu des placements	251 391	255 406
Total, recettes	<u>251 391</u>	<u>255 406</u>
Dépenses		
Personnel administratif de soutien	-	4 521
Voyages	5 805	8 559
Réunions et conférences	65 235	57 860
Frais d'établissement de rapports	-	5 790
Dépenses diverses	6 409	12 481
Dépenses de représentation	2 141	-
Dépenses d'appui au programme (état V.1)	10 347	11 597
Attribution des prix	100 000	100 000
Total, dépenses	<u>189 937</u>	<u>200 808</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>61 454</u>	<u>54 598</u>

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1989

	<u>1989</u>	<u>1987</u>
Actif		
Disponible en banque (tableau 2.1)	27 235	134 218
Placements (tableau 2.1)	1 231 500	1 005 000
Intérêts échus à recevoir	12 839	72 706
Sommes à recevoir	1 003	651
Total, actif	<u>1 272 577</u>	<u>1 212 575</u>

Etat IV.3 (suite)

	<u>1989</u>	<u>1987</u>
<u>Passif</u>		
Sommes à payer	-	27
Dû au Fonds du PNUE	-	2 973
Engagements non réglés	2 720	1 172
	<hr/>	<hr/>
Total, passif	2 720	4 172
	<hr/>	<hr/>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	1 208 403	1 153 805
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	61 454	54 598
	<hr/>	<hr/>
Solde disponible au 31 décembre	1 269 857	1 208 403
	<hr/>	<hr/>
Total, passif et solde du Fonds	1 272 577	1 212 575
	<hr/>	<hr/>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau
du Fonds pour l'environnement et de l'administration

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1990

Etat V.1

COMPTE SPECIAL POUR LES DEPENSES D'APPUI AU PROGRAMME

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989
clos le 31 décembre 1989

	<u>1988-1989</u>	<u>1986-1987</u>
Recettes		
Intérêts perçus	237 868	126 271
Dépenses d'appui au programme : Fonds général d'affectation spéciale du PNUE (état III)	1 550 972	1 312 983
Dépenses d'appui au programme : Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la coopération technique (état IV.1)	245 909	92 080
Dépenses d'appui au programme : Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires du PNUE (état IV.2)	158 192	55 796
Dépenses d'appui au programme : Prix internationaux dans le domaine de l'environnement (état IV.3)	10 347	11 597
Recettes accessoires	8 312	-
Total, recettes	<u>2 211 600</u>	<u>1 598 727</u>
Dépenses		
Postes permanents	845 577	471 927
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	51 260	189 314
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	627	-
Traitement et dépenses connexes de personnel	353 569	364 320
Voyages	38 420	27 501
Dépenses de fonctionnement	2 677	89
Achats	-	80 545
Bourses, subventions et contributions	67 376	60 492
Total, dépenses	<u>1 359 506</u>	<u>1 194 188</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>852 094</u>	<u>404 539</u>

Etat V.1 (suite)

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1989

	1989	1987
Actif		
Disponible en banque (tableau 2.1)	2 027 455	1 076 323
Intérêts échus à recevoir	13 115	5 270
Sommes à recevoir	278 637	475 469
	<hr/>	<hr/>
Total, actif	<u>2 319 207</u>	<u>1 557 062</u>
Passif		
Sommes à payer	58 187	50 300
Engagements non réglés	11 240	125 476
Dû au Fonds du PNUE (note 6)	75 462	93 349
	<hr/>	<hr/>
Total, passif	<u>144 889</u>	<u>269 125</u>
Solde du Fonds		
Solde disponible au 1er janvier	1 287 937	856 496
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	852 094	404 539
Economies réalisées par le règlement d'engagements au titre d'années antérieures	34 287	26 902
	<hr/>	<hr/>
Solde disponible au 31 décembre	<u>2 174 318</u>	<u>1 287 937</u>
	<hr/>	<hr/>
Total, passif et solde du Fonds	<u>2 319 207</u>	<u>1 557 062</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau du
Fonds pour l'environnement et de l'administration

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1990

Etat V.2

COMPTE SPECIAL DU PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989
clos le 31 décembre 1989

	<u>1988-1989</u>	<u>1986-1987</u>
Recettes		
Recettes provenant des contributions annoncées	11 000	5 000
Intérêts perçus	42 944	30 995
Total, recettes	<u>53 944</u>	<u>35 995</u>
Dépenses		
Total, dépenses	<u>-</u>	<u>-</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>53 944</u>	<u>35 995</u>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1989

	<u>1989</u>	<u>1987</u>
Actif		
Disponible en banque (tableau 2.1)	287 249	229 009
Contributions annoncées à recevoir	10 000	15 000
Intérêts échus à recevoir	1 824	1 120
Total, actif	<u>299 073</u>	<u>245 129</u>
Passif	<u>-</u>	<u>-</u>
Total, passif	<u>-</u>	<u>-</u>

Etat V.2 (suite)

	<u>1989</u>	<u>1987</u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	245 129	209 134
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	<u>53 944</u>	<u>35 995</u>
Solde disponible au 31 décembre	<u>299 073</u>	<u>245 129</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>299 073</u>	<u>245 129</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau du
Fonds pour l'environnement et de l'administration

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1990

Best Copy Available

Etat VI.1

CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989
clos le 31 décembre 1989

	<u>1988-1989</u>	<u>1986-1987</u>
Recettes		
Recettes provenant des contributions annoncées	7 016 681	3 339 295
Intérêts perçus	390 515	171 910
Recettes diverses	63 505	148 759
Gain de change	-	34 503
	<hr/>	<hr/>
Total, recettes	7 470 701	3 694 467
	<hr/>	<hr/>
Dépenses		
Traitement et dépenses connexes de personnel	1 553 735	581 308
Consultants	547 602	552 055
Voyages	496 353	113 813
Services contractuels	1 312 343	867 422
Bourses	157 925	120 507
Réunions et conférences	1 095 366	596 233
Achats	649 921	342 575
Location	177 222	3 479
Dépenses de fonctionnement	137 375	521 583
Etablissement des rapports	161 850	80 678
Dépenses diverses	42 175	5 225
Dépenses de représentation	27 753	-
Participation du PNUE	255 983	105 654
Perte de change	51 941	-
	<hr/>	<hr/>
Total, dépenses	6 667 544	3 960 532
	<hr/>	<hr/>
Excédent des recettes sur les dépenses	803 157	(266 065)
	<hr/>	<hr/>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1989

	<u>1989</u>	<u>1987</u>
Actif		
Disponible en banque (tableau 2.1)	2 246 037	2 192 841
Contributions annoncées à recevoir	2 069 044	949 760
Intérêts échus à recevoir	15 996	9 072
Sommes à recevoir	207 098	1 969
Avances aux organisations de soutien	94 637	257 653
	<hr/>	<hr/>
Total, actif	4 632 812	3 411 295
	<hr/>	<hr/>

Etat VI.1 (suite)

	<u>1989</u>	<u>1987</u>
Passif		
Avances des organisations de soutien	165 002	801 460
Sommes à payer	25 261	2 973
Engagements non réglés	626 551	204 032
Contributions différées	60 000	-
Dû au Fonds du PNUE (note 6)	801 204	211 365
	<hr/>	<hr/>
Total, passif	1 678 018	1 219 830
	<hr/>	<hr/>
Solde du Fonds		
Solde disponible au 1er janvier	2 191 465	7 051 308
Ajustement des comptes de l'année précédente	(39 828)	(4 593 778)
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	803 157	(266 065)
	<hr/>	<hr/>
Solde disponible au 31 décembre	2 954 794	2 191 465
	<hr/>	<hr/>
Total, passif et solde du Fonds	4 632 812	3 411 295
	<hr/>	<hr/>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau du
Fonds pour l'environnement et de l'administration

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1990

Etat VI.2

CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE EN MONNAIE NON CONVERTIBLE
AU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA MEDITERRANEE

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989
clos le 31 décembre 1989

	<u>1988-1989</u>	<u>1986-1987</u>
Recettes		
Recettes provenant de contributions annoncées	800 000	800 000
Gain de change	-	13 911
Total, recettes	<u>800 000</u>	<u>813 911</u>
Dépenses		
Traitements et dépenses connexes de personnel	265 547	336 494
Consultants (note 8)	(11 931)	24 282
Voyages (note 8)	(10 523)	42 564
Services contractuels	22 051	37 948
Bourses	-	6 425
Réunions et conférences	28 952	37 401
Achats	87 048	(17 814)
Location	135 286	79 868
Dépenses de fonctionnement	127 542	123 204
Frais d'établissement de rapport	48 122	15 087
Divers	170 173	139 459
Dépenses de représentation	11 144	-
Perte de change	18 877	-
Total, dépenses	<u>892 288</u>	<u>824 918</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>(92 288)</u>	<u>(11 007)</u>

Etat VI.2 (suite)

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1989

	<u>1989</u>	<u>1987</u>
Actif		
Disponible en banque (tableau 2.2)	1 385	960
Sommes à recevoir	27 728	57 971
Autres sommes à recevoir	-	104 813
Dû par le fonds du PNUE (note 7)	200 053	105 561
Total, actif	<u>229 166</u>	<u>269 305</u>
 Passif		
Sommes à payer	-	113
Engagements non réglés	74 290	22 028
Total, passif	<u>74 290</u>	<u>22 141</u>
 <u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	247 164	232 721
<u>A ajouter</u> : Ajustement des recettes d'années antérieures	-	25 450
Excédent des recettes sur les dépenses	(92 288)	(11 007)
Solde disponible au 31 décembre	<u>154 876</u>	<u>247 164</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>229 166</u>	<u>269 305</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé
du Bureau du Fonds pour l'environnement et
de l'administration

(Signé) A. T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1990

Etat VI.3

CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE EN MONNAIE NON CONVERTIBLE
AU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LES CARAIRES

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989
clos le 31 décembre 1989

	<u>1988-1989</u>	<u>1986-1987</u>
<u>Recettes</u>		
Recettes provenant des contributions annoncées	93 329	80 660
Total, recettes	<u>93 329</u>	<u>80 660</u>
<u>Dépenses</u>		
Traitements et dépenses connexes de personnel	97 508	50 625
Perte de change	4 654	18
Total, dépenses	<u>102 162</u>	<u>50 643</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>(8 833)</u>	<u>30 017</u>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1989

	<u>1989</u>	<u>1987</u>
<u>Actif</u>		
Disponible en banque (tableau 2.2)	38 875	14
Contributions annoncées à recevoir	9 428	-
Sommes à recevoir	1 142	30
Dû par le Fonds du PNUF	-	29 973
Total, actif	<u>49 445</u>	<u>30 017</u>
<u>Passif</u>		
Dû au Fonds du PNUF (note 6)	<u>28 261</u>	-
Total, passif	<u>28 261</u>	-

Etat VI.3 (suite)

	<u>1989</u>	<u>1987</u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	30 017	-
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	<u>(8 833)</u>	<u>30 017</u>
Solde disponible au 31 décembre	<u>21 184</u>	<u>30 017</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>49 445</u>	<u>30 017</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé
du Bureau du Fonds pour l'environnement et
de l'administration

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1990

Etat VII

FONDS DE ROULEMENT (INFORMATION)

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989
clos le 31 décembre 1989

	<u>1988-1989</u>	<u>1986-1987</u>
Recettes		
Vente des publications et droits d'auteur	96 330	76 162
Ventes de gammes de produits	22 034	32 874
Divers	2 097	-
	<hr/>	<hr/>
Total, recettes	120 461	109 036
	<hr/>	<hr/>
Dépenses		
Publications	41 477	105 980
Gammes de produits	21 883	9 341
	<hr/>	<hr/>
Total, dépenses	63 360	115 321
	<hr/>	<hr/>
Excédent des recettes sur les dépenses	57 101	(6 285)
	<hr/>	<hr/>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1989

	<u>1989</u>	<u>1987</u>
Actif		
Sommes à recevoir : publications	48 685	34 280
Sommes à recevoir : gammes de produits	1 140	14 701
Dû par le Fonds du PNUE (note 7)	144 480	88 354
	<hr/>	<hr/>
Total, actif	194 305	137 335
	<hr/>	<hr/>
Passif		
	-	-
	<hr/>	<hr/>
Total, passif	-	-
	<hr/>	<hr/>

Etat VII (suite)

	<u>1989</u>	<u>1987</u>
Solde du Fonds		
Solde disponible au 1er janvier	137 335	143 620
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	57 101	(6 285)
<u>A déduire</u> : Ajustement au titre d'exercices antérieurs	<u>(131)</u>	<u>-</u>
Solde disponible au 31 décembre	<u>194 305</u>	<u>137 335</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u><u>194 305</u></u>	<u><u>137 335</u></u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé
du Bureau du Fonds pour l'environnement et
de l'administration

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1990

Notes explicatives des états financiers

Note 1. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées par l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour l'environnement sont exposées ci-après :

a) Les comptes sont tenus conformément aux dispositions du règlement financier de l'ONU tel qu'adopté par l'Assemblée générale, aux règles formulées par le Secrétaire général en application dudit règlement, notamment aux règles de gestion financière du Fonds, aux décisions pertinentes du Conseil d'administration du PNUE et aux instructions administratives ainsi qu'aux principes comptables généralement acceptés;

L'Organisation des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour l'environnement suivent la norme comptable internationale No 1 sur la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Comité consultatif pour les questions administratives à sa cinquante-quatrième session;

b) Les états financiers sont établis sur la base du coût historique comptabilisé et ne sont pas ajustés pour exprimer les effets de l'évolution des prix des biens et services;

c) Comptabilité par fonds. Les comptes sont tenus sur une base de "comptabilité par fonds" et chaque fonds est traité comme une entité financière et comptable distincte avec une série distincte de comptes en partie double autonomes. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou pour un ensemble de fonds de même nature;

d) L'exercice financier de l'Organisation est un exercice biennal embrassant deux années civiles consécutives;

e) Les recettes et dépenses, et l'actif et le passif sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice;

f) Les dépenses afférentes aux projets du PNUE entrepris par des organisations coopérantes et des organisations de soutien sont inscrites dans les comptes du PNUE sur la base des décaissements effectifs dont ces organisations rendent compte au PNUE. Depuis 1979, le PNUE comptabilise aussi comme dépenses les engagements non réglés des organisations coopérantes. Les soldes inutilisés des liquidités détenues par les organisations coopérantes et organisations de soutien sont comptabilisés comme avances dans les comptes du PNUE;

g) Conversion des monnaies. Les comptes sont libellés en dollars des Etats-Unis. Les comptes libellés en d'autres monnaies sont convertis en dollars des Etats-Unis à la date de l'opération au taux de change fixé par le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne ces monnaies, les états financiers retracent les liquidités, les placements, les contributions non versées et les sommes à recevoir et à payer pour l'exercice en cours dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis d'Amérique, converties au taux de change de l'ONU applicable en vigueur à la date des états; les différences résultant de la conversion des monnaies au taux de change de l'ONU sont comptabilisées comme gains ou pertes de change. En application de la règle de gestion financière 205.2 du Fonds, les pertes et gains de change résultant du versement de contributions volontaires par les gouvernements sont appliqués aux contributions correspondantes;

h) Contributions. Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement pris par les donateurs éventuels de verser des contributions en espèces à une ou plusieurs dates déterminées. Les contributions annoncées pour les exercices futurs sont inscrites sous forme de recettes comptabilisées d'avance;

i) Placements. Les fonds déposés à des comptes bancaires productifs d'intérêts, les certificats de dépôts, les dépôts à terme et les comptes de dépôt à vue apparaissent dans les états de l'actif et du passif en tant que liquidités;

j) Charges différées. Les charges différées recouvrent des postes de dépenses qui ne sont pas normalement imputables à l'exercice financier en cours et qui seront imputées comme dépenses à un exercice financier ultérieur. Pour la présentation des états, seule la partie de l'avance sur l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à l'année scolaire terminée à la date de l'état financier est indiquée à la rubrique des charges différées. Le montant total de l'avance continue de figurer dans les sommes à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que le fonctionnaire présente la preuve requise du droit à l'indemnité pour frais d'études, le compte budgétaire étant alors débité et l'avance récupérée;

k) Capital. Le mobilier, le matériel et les autres biens non consommables ne sont pas inscrits à l'actif du PNUE. Les achats sont imputés aux comptes appropriés du budget de l'année où ils sont effectués;

l) Imprévus. Aucune somme n'est inscrite dans les comptes du Fonds pour l'environnement pour les droits à la prime de rapatriement, car les crédits sont prévus dans les affectations budgétaires. Toutefois, une provision pour les indemnités éventuellement payables en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies au personnel rémunéré à l'aide des fonds d'affectation spéciale et du Fonds du PNUE est constituée sur la base de 1 % du salaire de base net;

m) Recettes diverses :

i) Les remboursements de dépenses imputés à des exercices financiers précédents sont comptabilisés comme recettes diverses;

ii) Les sommes reçues sans destination précise sont comptabilisées comme recettes diverses;

iii) Le montant des chèques non encaissés un an après la date d'émission est comptabilisé comme recette diverse;

iv) Le produit de la vente de biens excédentaires est comptabilisé comme recette diverse du fonds concerné;

n) Fonds d'affectation spéciale. Le Fonds pour l'environnement suit les dispositions générales de la circulaire du Secrétaire général relative à la constitution et à la gestion des fonds d'affectation spéciale (ST/SGB/188) ainsi que ses instructions administratives (ST/AI/285 et ST/AI/286) bien que, comme indiqué au paragraphe 3 du document ST/SGB/188, cette circulaire ne s'applique pas aux fonds tels que le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui relèvent du pouvoir administratif de leur chef de secrétariat.

Note 2. Utilisation des monnaies non convertibles

Les dépenses relatives au programme du Fonds pendant l'exercice biennal 1988-1989 (tableau 1.2) qui ont représenté 48,8 millions de dollars, comprenaient des dépenses d'un montant de 9,5 millions de dollars en monnaies non convertibles réparties comme suit :

	<u>Equivalent en millions de dollars des Etats-Unis</u>
Dépenses signalées par les organisations de soutien	7,4
Dépenses engagées par les organisations coopérantes	1,0
Montants versés au personnel des projets, remboursables	<u>1,1</u>
Total	<u>9,5</u>

En outre, les dépenses en monnaies non convertibles au titre du personnel (dépenses relatives au programme et à l'appui au programme) se sont élevées à 0,2 million de dollars. Le montant total des monnaies non convertibles utilisées a donc été de 9,7 millions de dollars. Ces monnaies ont été : le yuan (Chine), le forint (Hongrie), le zloty (Pologne), le mark (République démocratique allemande), la couronne (Tchécoslovaquie) et le rouble (URSS).

Au 31 décembre 1989, le solde des disponibilités en monnaies non convertibles détenues en banques pour le compte du PNUE représentait 11,5 millions de dollars (état II et tableau 2.2).

Note 3. Rapport financier des organisations coopérantes et des organisations de soutien

Toutes les organisations coopérantes qui exécutent des projets du PNUE avaient rendu compte de leurs dépenses du quatrième trimestre au 31 décembre 1989. Cependant, les deux organisations de soutien ci-après (organisations non gouvernementales et organismes gouvernementaux) détenant des avances de caisse d'un montant total de 36 510,06 dollars n'avaient pas rendu compte de leurs dépenses totales au 31 décembre 1989 :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
a) Gouvernement malien (avril-décembre 1989)	14 010,06
b) Institut africain pour les Caraïbes	<u>22 500,00</u>
Total	<u>36 510,06</u>

Note 4. Sommes à payer

Le tableau suivant donne le détail des sommes à payer :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Fonctionnaires	153 422
Fournisseurs	121 175
Bureaux extérieurs du PNUD	309 102
Divers	<u>258 883</u>
Total (état II)	<u>842 522</u>

Note 5. Charges comptabilisées d'avance

a) Le tableau ci-après donne le détail du montant indiqué dans l'état II à la rubrique des charges comptabilisées d'avance au 31 décembre 1989 :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	253 195
Remboursement anticipé des dépenses	-
Avances pour financer des activités auto-amortissables	3 443
Dépenses de bureaux extérieurs non encore imputées (bordereaux interservices)	<u>1 141 954</u>
Total (état II)	<u>1 398 592</u>

La partie des avances sur l'indemnité pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire terminée à la date de l'établissement de l'état financier n'est indiquée qu'aux fins de présentation du bilan.

b) Les charges comptabilisées d'avance d'un montant de 32 718 dollars, qui figurent dans l'état III, et celles d'un montant de 10 100 dollars, figurant dans l'état IV.1, représentent la partie des avances sur l'indemnité pour frais d'études correspondant à l'année scolaire terminée le 31 décembre 1989 et qui seront imputées comme dépenses à l'exercice financier suivant.

Note 6. Soldes interfonds

On trouvera ci-après la ventilation des soldes interfonds au 31 décembre 1989 qui apparaissent dans l'état II.

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
<u>Sommes à recevoir de fonds de l'ONU et au titre de</u> <u>virements interfonds</u>	
<u>Fonds généraux d'affectation spéciale du PNUD (état III)</u>	
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	256 596

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	331 104
Fonds pour les timbres-poste en faveur de la préservation de l'environnement	4 000
Plan d'action du Koweït	4 106
Total partiel	<u>595 806</u>
 <u>Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la coopération technique (état IV.1)</u>	
Activités menées dans les pays en développement pour sensibiliser le public aux problèmes écologiques et mettre en place les mécanismes nécessaires	100 613
Fourniture de services d'experts pour le secrétariat à l'ozone du PNUE	6 846
Gestion de l'environnement et protection des écosystèmes andins	5 736
Fourniture de services d'experts au GRID du PNUE	4 269
Protection de l'environnement et promotion de la sécurité en matière de produits chimiques	22 517
Gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières	35 538
Fourniture de services d'experts à la SADCC	2
Fonds de coopération technique pour la fourniture de services de consultants	14 999
Création d'un centre GRID à Arendal (Norvège)	2 386
Total partiel	<u>192 906</u>
 <u>Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires (état IV.2)</u>	
Finlande	13
Norvège	1
Suède	17 467
Japon	15 054
Pays-Bas	648
Total partiel	<u>33 183</u>
 <u>Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (état V.1)</u>	
	75 462
 <u>Contributions de contrepartie (état VI.1)</u>	
	801 204
 <u>Contributions de contrepartie en monnaies non convertibles au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes (état VI.3)</u>	
	28 261
Total (état II)	<u>1 726 822</u>

Note 7. Sommes à payer à des fonds de l'ONU et au titre de virements interfonds

Fonds général d'affectation spéciale du PNUE (état III)

Mers de l'Afrique de l'Est	14 949
Réseau de formation aux questions liées à l'environnement	3 000
Région de l'Afrique occidentale et centrale	84 893
Conservation des espèces migratrices	4 973
Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes	312 417
Total partiel	420 232

Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires (état IV.2)

Danemark	1 851
République fédérale d'Allemagne	1 499
Total partiel	3 350

Fonds général de l'ONU

3 555 029

Fonds de roulement (information) (état VII)

144 480

Contributions de contrepartie en monnaies non convertibles aux fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (état VI.2)

200 053

Total (état II)

4 323 144

Les soldes interfonds concernant le Fonds général de l'ONU, le Fonds du PNUE et les fonds généraux d'affectation spéciale du PNUE sont réglés à intervalles réguliers.

Note 8. Contributions de contrepartie au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (état VI.2)

Les montants de 11 931 dollars et 10 523 dollars représentent des engagements au titre d'exercices antérieurs annulés conformément à la règle de gestion financière 110.9.

Note 9. Etat récapitulatif des dépenses par objet pour les activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds au cours de l'exercice biennal 1988-1989 clos le 31 décembre 1989.

<u>Objet de dépense</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements</u>	
		<u>non réglés</u>	<u>Total</u>
	(En dollars des Etats-Unis)		
Personnel de projets	8 954 303	149 201	9 103 504
Consultants	5 808 667	1 089 163	6 897 830
Personnel administratif d'appui	4 917 973	80 152	4 998 125
Volontaires	199 494	40 090	239 584

<u>Objet de dépense</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total</u>
	(En dollars des Etats-Unis)		
Frais de voyage	1 905 214	116 719	2 021 933
Contrats de sous-traitance	6 610 849	1 105 391	7 716 240
Bourses	737 304	13 709	751 013
Réunions et conférences	8 320 100	564 788	8 884 888
Matériel consommable	478 537	74 446	552 983
Matériel non consommable	912 399	382 105	1 294 504
Locations	537 305	-	537 305
Fonctionnement et entretien du matériel	593 443	83 983	667 426
Frais d'établissement de rapports	1 981 673	509 669	2 491 342
Divers	1 487 266	88 425	1 575 691
Dépenses de représentation	54 212	1 000	55 212
Frais de participation du PNUÉ (projets externes)	1 955 934	435 557	2 391 491
Total	45 454 673	4 734 398	50 189 071

Note 10. Passation par projets et pertes de liquidités et de sommes à recevoir

Conformément aux dispositions de la règle de gestion financière 110.14 et après une enquête minutieuse, la passation par profits et pertes de six soldes d'un montant total de 4 565,71 dollars a été approuvée par le Sous-Secrétaire général aux services financiers pour l'exercice biennal 1988-1989. En outre, le Contrôleur et le Secrétaire général ont approuvé la passation par profits et pertes d'une somme de 41 343,08 dollars dont un ancien fonctionnaire était redevable. Dans chacun des cas, il a été constaté au regard des faits connus à cette date-là : a) qu'il n'était pas possible d'établir la responsabilité de la perte ni de l'imputer à un membre déterminé du personnel du PNUÉ, b) que tout avait été mis en oeuvre pour recouvrer la somme due, et c) que de nouvelles tentatives de recouvrement resteraient sans effet.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购买联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
